

Meilleurs vœux pour 1987 de la part d'EURinfo

# LIBRARY

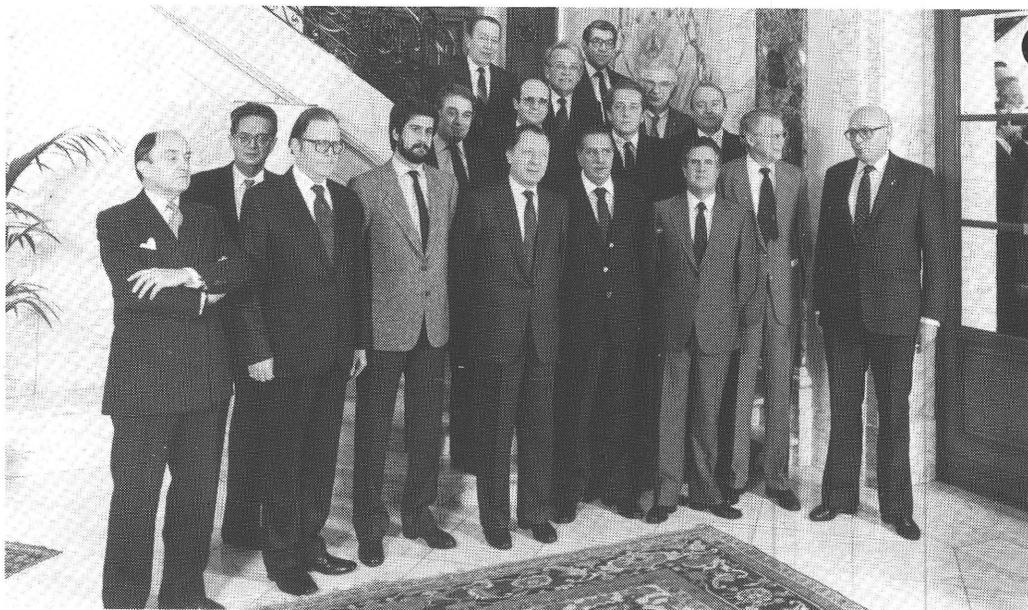


*L'Année 1987 de l'Environnement s'ouvrira avec le printemps. Tchernobyl, les eaux du Rhin mortes viennent de nous rappeler que la pollution n'a pas de frontières.*

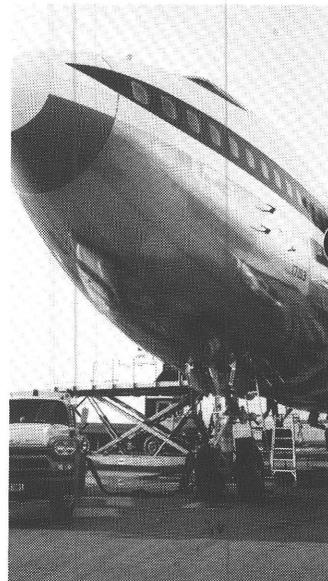
*Karl Meersman (né le 14 septembre 1961 à Temse) a étudié à l'Académie de la Ville de Saint-Nicolas et à l'Académie Royale d'Anvers. Il travaille comme illustrateur indépendant.*

# 1986, une année charnière

3 janvier : les 14 commissaires européens accueillent 3 nouveaux membres. Manuel Marin, chargé des Affaires sociales, de l'Emploi et de la Formation, devient, à 37 ans, le plus jeune commissaire et le seul barbu ! Autre Espagnol, Abel Matutes (situé juste derrière Jacques Delors sur la photo) reçoit le secteur des investissements, financements et la politique des PME. Homme d'affaires autant qu'homme politique, il apporte dans ses bagages de nouvelles idées pour mieux gérer ces domaines. Le portugais Antonio Cardoso E Cunha (premier rang, troisième en partant de la droite), ancien ministre de la pêche, s'occupera donc de l'Europe bleue.



27 février : A la majorité de 56,2 % des suffrages exprimés, les Danois répondent „oui” au référendum organisé par leur gouvernement sur la réforme du Traité de Rome. Le dernier obstacle à la ratification de l'Acte Unique est levé.



6 mai : Suite à l'accident de Tchernobyl, la Commission propose la suspension des importations de légumes, lait et viande en provenance des pays de l'Est, à l'exclusion de la DDR. Dans la Communauté, les contrôles révèlent que plusieurs pays ont été touchés par les retombées radioactives. Des mesures harmonisées sont finalement adoptées le 30 mai pour les échanges à l'intérieur de la Communauté.



30 avril : La Cour de Justice estime, à propos d'une affaire opposant l'agence de voyage „Nouvelles Frontières” au gouvernement français, que les règles de concurrence s'appliquent aux transports aériens. Pour faire pression sur les Ministres opposés à une véritable libéralisation de ce secteur, la Commission attaque, en juillet, neuf compagnies aériennes de la CE dont Sabena. Objectif : faire baisser le prix des billets d'avion dans la Communauté.

## L'Acte Unique et la Présidence belge

La Présidence de la Communauté européenne revient, à partir du 1er janvier prochain et pour six mois, à la Belgique. C'est aussi au cours de cette période qu'entrera en vigueur l'Acte Unique qui doit permettre de relancer la construction européenne. Une lourde responsabilité pour la Belgique qui sera chargée de sa première mise en œuvre. Saura-t-elle insuffler une nouvelle dynamique à l'Europe ?

Le Groupe d'études politiques européennes ouvre le débat, en confiant ses réflexions sur la portée de l'Acte Unique ainsi que de la coopération politique et en suggérant quelles devraient être les priorités de la Présidence belge.

## L'Acte Unique européen : une chance à saisir

Dans plusieurs Etats comme l'Italie et les pays du Bénélux, l'Acte Unique européen, ratifié en février 1986, après le référendum danois, a été accueilli fraîchement parce que ce traité ne réalise pas le saut qualitatif vers l'Union européenne qui est espéré par la majorité de la classe politique et de l'opinion publique. C'est la raison pour laquelle ces Etats ont refusé de baptiser l'enfant du nom de „Union européenne”.

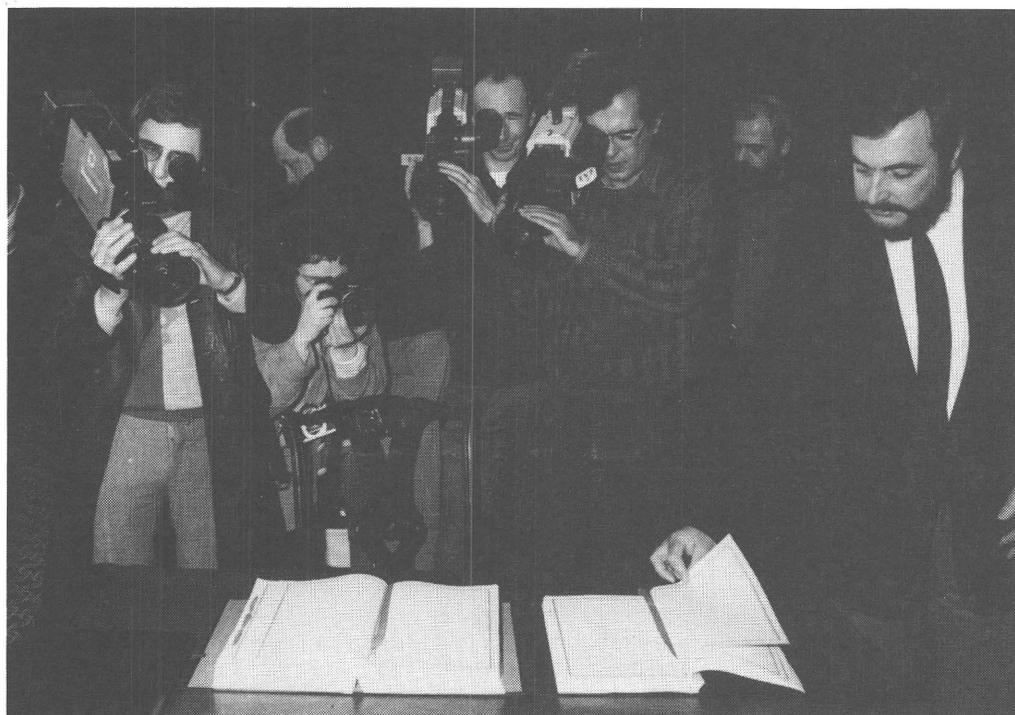
En réalité, il n'y avait pas de choix alternatif.

### Une naissance controversée

A la veille du Sommet de juin 1985 à Milan, on pouvait envisager théoriquement deux stratégies pour la mise en œuvre des projets préparés d'une part par le Parlement européen (projet de traité d'Union européenne adopté en février 1984) et d'autre part par le Comité intergouvernemental Dooge (avril 1985).

Une stratégie de rupture, par laquelle un certain nombre de pays „durs” et „forts” manifesteraient clairement leur volonté d'aller de l'avant sur un certain nombre de points essentiels tels que l'union monétaire, la sécurité européenne, la politique étrangère commune et l'adoption d'un vrai budget de type pré-fédéral.

Une stratégie de compromis, partant de l'idée qu'il était préférable de choisir l'accord maxi-



L'Acte unique, signé le 17 février 86, est livré en pâture aux photographes.

mum possible entre les Douze, sans provoquer de rupture. Comme l'expliqua alors le groupe T.E.P.S.A. (1), la première stratégie n'était possible que si un noyau de pays comprenant au moins l'Allemagne Fédérale, l'Italie et la France, était bien décidé à réaliser les progrès majeurs indispensables dans les matières indiquées ci-dessus.

Or, cette condition n'était pas réalisée et ne l'est toujours pas aujourd'hui. L'Allemagne n'est prête ni à l'union monétaire ni au budget pré-fédéral. La France n'est prête ni à une

politique de sécurité européenne, ni à une politique étrangère commune. Dès lors, les „partisans” de l'Union européenne n'avaient d'autre choix que d'obtenir le maximum dans une négociation à Douze. C'est ce qu'ils ont fait, non sans succès, sous une présidence luxembourgeoise très active et très efficace.

(1) La Trans European Policy Studies Association est un réseau d'Instituts d'études européennes dont le membre belge est le Groupe d'Etudes Politiques Européennes (G.E.P.E.)

### Dans ce numéro

#### Présidence Belge

- 1 Acte Unique : Une chance à saisir
- 2 Défis de la Présidence
- 7 Coopération politique  
**La lutte contre le cancer**
- 10 La CE se mobilise
- 11 Interviews :  
– C. GOMPEL
- 12 – G. ZIANT
- 13 Economie CEE 1987
- 14 Poésie en Europe
- 16 Belgique : Aides d'Etat
- 18 Culture

L'Acte Unique est loin d'être négatif. Quoiqu'on en pense, il faudra de toute façon vivre avec lui pendant quelques années. (Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas penser à la préparation de nouvelles étapes).

#### Acte Unique et présidence belge

S'il n'est pas certain aujourd'hui que l'Acte Unique pourra effectivement entrer en application formelle au 1er janvier 1987, au début de la présidence belge du Conseil de la Communauté, du moins peut-on espérer que son „esprit” animera les initiatives de nos Ministres et diplomates.

Sur le plan institutionnel, deux réformes importantes sont prévues par ce nouveau Traité, sans doute le plus important depuis la signature des Traités de Rome en 1957. La première porte sur l'extension du vote majoritaire au Conseil dans la grande majorité des matières qui

conditionnent la réalisation du grand marché intérieur à l'horizon 1992, dans la politique sociale, la cohésion économique et sociale ainsi que la recherche. La seconde se rapporte à l'association du Parlement européen à la procédure législative dans les matières indiquées ci-dessus où le Conseil décide désormais à la majorité.

Dans ces matières est introduite une procédure de „coopération” entre le Conseil, la Commission et le Parlement. Celle-ci prévoit que la „position commune” du Conseil, établie suivant la procédure antérieure, est soumise au Parlement qui, dans un délai de trois mois, peut soit s'y rallier, soit la rejeter, soit l'amender. Dans un délai d'un mois, la Commission décide si elle reprend les amendements du Parlement. A ce moment intervient au Conseil une seconde lecture. Si le Parlement a rejeté sa proposition, il ne peut se prononcer qu'à l'unanimité. Si le Parlement a amendé sa

proposition, il doit voter à la majorité qualifiée dans le cas où la Commission a repris les amendements du Parlement, à l'unanimité si elle ne les a pas repris. Mais le Conseil peut très bien ne pas prendre de décision dans un délai de trois mois — ce qui entraîne le rejet de la proposition initiale de la Commission. On voit par là toute l'importance de l'initiative d'un Président de Conseil décidé à faire voter ou à laisser traîner les choses ...

Il est capital que sous la présidence belge soit amorcée la mise en exécution de ces réformes qui, à ce moment, ne seront plus contestées, même si la formalité de la ratification n'a pas eu lieu dans un pays. Retarder de six mois la mise en route de la pratique, c'est-à-dire en confier la tâche à la présidence danoise, équivaldrait à courir le risque qu'on ne réinstalle dans les faits le système du recours systématique à l'unanimité ou à la non-décision. Le retour à des votes majoritaires a

d'ailleurs déjà été amorcé depuis quelques années : on se souviendra notamment du vote suscité par la présidence belge précédente (1er semestre 1982) à l'occasion des prix agricoles.

Quant à l'association du Parlement européen à la préparation de la décision, elle peut être entamée sur le fond, sans se tenir nécessairement aux procédures formelles de la double lecture prévue par l'Acte Unique. Il y aurait même intérêt à promouvoir une solution politique sur le fond qui permette ultérieurement d'éviter trop systématiquement le recours aux formules nouvelles envisagées.

C'est donc une grande chance mais aussi une énorme responsabilité qui pèse sur le gouvernement belge dans les six mois à venir.

Jacques Vandamme  
Président du Groupe  
d'Etudes Politiques Européennes

## Quels défis pour la Présidence belge ?

Dès lors que chaque pays aura ratifié l'Acte Unique, la présidence belge se verra confrontée à l'organisation et la mise en œuvre de plusieurs nouvelles dispositions. Ces premières expériences seront sans nul doute déterminantes sur l'orientation des résultats futurs du Traité.

#### L'Acte Unique

Toute critique de l'Acte Unique européen (ci-après désigné par AUE) et de ses conséquences doit prendre en considération l'objectif poursuivi qui, selon nous, est à terme la réalisation d'une véritable Union européenne, impliquant l'existence d'une union politique, économique et monétaire ainsi qu'une union dans le domaine des finances publiques. De ce point de vue, l'AUE peut être une

nouvelle étape dans ce processus d'intégration. La question centrale est dès lors de savoir, en quoi cet Acte marque, dans les différents domaines, un progrès significatif. C'est dans ce cadre qu'une discussion des possibilités d'action offertes à la présidence belge peut prendre sens.

C'est sur le plan de la réalisation du *marché intérieur* que l'Acte est le plus progressiste. L'objectif fixé par le Livre blanc de la Commission — et dont la réalisation est prévue pour 1992 — est confirmé. Etant donné l'introduction du principe du vote à la majorité, il apparaît que sur ce plan, l'AUE a marqué un progrès satisfaisant et même décisif.

Un deuxième domaine de compétence concerne la réalisation de l'*union mo-*

*étaire*. En ce domaine l'AUE est en tout point plus substantiel que le Traité de Rome, quoique sa vision globale laisse l'impression d'un progrès encore bien limité. L'union monétaire est un objectif explicitement repris dans l'Acte. Mais la décision de la conférence intergouvernementale (postérieure à l'Acte) affirmant que tout développement ultérieur de la capacité monétaire peut se réaliser dans le cadre des compétences actuelles de la Communauté européenne apparaît très ambiguë. En effet, on ouvre la voie vers une plus grande unification tout en maintenant le vote à l'unanimité pour tout changement institutionnel dans le domaine monétaire. On affirme le principe de l'unification monétaire mais sans en préciser le contenu concret. Le risque

est donc grand de voir apparaître des blocages. Ce faible résultat est surtout dû au refus allemand de toute délégation de pouvoirs en matière monétaire.

En ce qui concerne la *politique de recettes et de dépenses de la Communauté*, là aussi, nous restons dans les déclarations de principe. Selon les dispositions de l'AUE, le Parlement Européen demeure exclusivement compétent pour les dépenses non obligatoires et par conséquent se voit dépourvu de toute participation au processus de décision pour les dépenses agricoles. L'Acte unique ne prévoit pas non plus de moyen pour aider la Commission Européenne à dégager de nouvelles recettes nécessaires pour étendre ses compétences de façon significative. Par

contre, l'objectif du renforcement de la cohésion économique et sociale au sein de la Communauté est fort positif. Mais il est évident que la réalisation concrète de cette cohésion dépend fortement de la maîtrise des dépenses agricoles et du dégagement de nouvelles sources de financement. Mais comme à ce propos, on demeure dans le vague, le renforcement de la cohésion risque de rester également dans le domaine des déclarations de principe.

Un des points faibles de la situation actuelle du processus européen d'unification réside dans le haut degré d'imbrication de tous les aspects de l'intégration socio-économique : le progrès au niveau du marché interne n'est, pour certains, acceptable que s'il y a progrès dans le renforcement de la cohésion. Toutefois celle-ci dépend de l'importance des fonds structurels, un aspect lui-même lié au financement du budget global et donc aussi aux exigences budgétaires (entre autres) du Royaume-Uni. Cette étroite connexion complique aujourd'hui la définition des priorités et la réalisation de progrès significatifs dans un domaine particulier. Malgré le récent élan apporté par l'A.U., nous aurons besoin au cours des prochaines années de nouvelles impulsions sous peine de voir le risque de statu quo devenir très réel.

Quelles devraient être, à cet égard, les priorités de la Présidence belge ?

#### Marché intérieur

Le Livre Blanc de la Commission assigne 1992 comme date à laquelle toutes les frontières intérieures pour les marchandises, services et la circulation des personnes physiques devront être supprimées. L'Acte reprend cet objectif et prévoit que — à part quelques exceptions dont l'harmonisation fiscale — une majorité qualifiée est suffisante dans ce domaine.



17 février 1986, Léo Tindemans signe l'Acte Unique.

La Commission a déjà introduit auprès du Conseil une liste complète de propositions. Mais les retards déjà importants dans les procédures d'approbation font que l'échéance de 1992 sera difficile à respecter. Nous pouvons toutefois espérer que dès que les dispositions de l'AUE entreront en vigueur, une partie de ce retard pourra être rattrapée. Ceci devrait être un objectif de la présidence belge. Mais il faut se garder d'être trop optimiste. L'Acte contient en effet une quantité de procédures d'exception — à côté de celles déjà mentionnées dans l'art. 36 du Traité de Rome — qui permet à un pays, invoquant la protection du milieu ou celle du climat de travail, de contester la directive.

Il faudra donc attendre pour voir comment les Etats membres vont réagir à la combinaison du vote à la majorité qualifiée et des nouvelles procédures d'exception. Les six mois à venir peuvent être à ce propos un test au cours duquel la manière d'agir de la présidence sera déterminante pour les pratiques futures.

A plus long terme existe aussi la crainte que le progrès sur le plan du marché intérieur soit freiné par la connexion entre ce dossier et celui des aides régionales. Selon les déclarations du Portugal, du Danemark et de la Grèce, un renforcement de la politique régionale et donc de la cohésion économique et sociale est une condition sine qua non pour faire avancer les travaux au niveau de l'unification du marché.

Concrètement, la présidence belge devrait dégager de la liste de la Commission un nombre de points prioritaires qui pourraient être mis en œuvre au cours du mandat et en même temps redonner un élan à certains domaines où la discussion s'embourbe, comme le secteur fiscal, la politique des transports et la problématique de normalisation. Enfin, la Belgique pourrait reprendre la discussion sur la libéralisation des services financiers. Notre pays a dans ce domaine, une réputation „libérale” et est donc bien placé pour ouvrir la discussion qui de-

vrait comporter un débat sur le principe de réciprocité en vue d'éviter les discriminations.

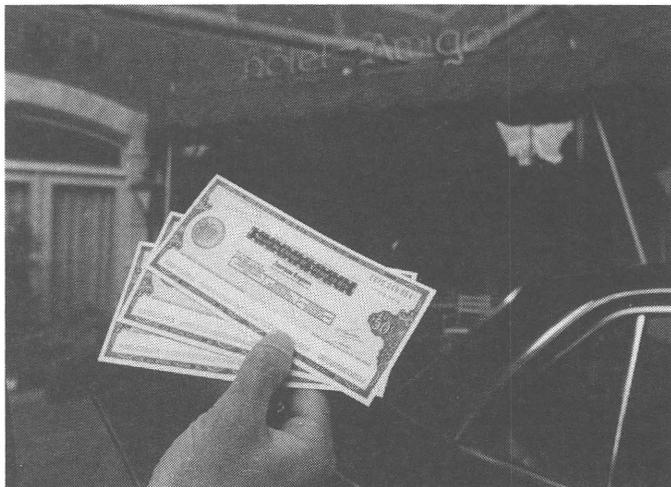
#### Coopération monétaire

L'apport principal de l'Acte Unique quant à l'intégration monétaire est la reprise expresse du SME — et ceci avec le régime de l'ECU — dans le cadre institutionnel communautaire. L'unification monétaire acquiert plus de crédit dans le processus d'intégration européenne. Cette incorporation du SME n'a, par ailleurs, pas entraîné dans son sillage de progrès concret, que ce soit sur le plan du renforcement de l'ECU ou de la coopération monétaire (dans le sens prévu lors de la création du SME en 1979). Aucun transfert important de compétences n'a été réalisé.

Concrètement, la situation actuelle laisse entrevoir qu'un „package-deal” de portée restreinte pourra à peine être ébauché au premier semestre 1987 : la France et l'Italie supprimeraient les contrôles sur les mouvements de devise ; la

Belgique, son double marché de change; l'Allemagne se montrerait plus souple quant à l'utilisation privée de l'ECU et la Livre Sterling entrerait dans le SME. La France semble en effet s'acheminer vers la suppression du contrôle des changes, tandis qu'un changement semble également se produire dans l'attitude allemande face à l'ECU. Par contre, la Livre ne participera très vraisemblablement pas au SME avant les élections britanniques, de telle sorte que la discussion globale de ce „deal” n'est pas encore pour demain. L'initiative de la présidence belge en matière monétaire demeure donc très limitée, même s'il apparaît possible d'introduire dans la discussion quelques propositions relatives à l'affermissement de la position de l'ECU officiel. Ainsi on a formulé récemment la proposition d'émettre du papier à court terme en ECU, utilisé par les banques centrales pour leurs interventions sur le marché des changes. Quoiqu'une telle proposition ait déjà été traitée au sein du Conseil des Ministres sans déboucher sur des résultats positifs, il semble qu'une nouvelle discussion soit souhaitable. Cette innovation ne serait pas uniquement positive du point de vue psychologique, mais constituerait aussi un progrès important dans l'utilisation officielle de la monnaie européenne. En tout état de cause, à l'exception de l'introduction de cette proposition ou d'autres similaires, il semble que, durant les mois à venir, aucun progrès plus général ne soit réalisable sur le plan de l'intégration monétaire.

Nous pouvons également espérer que la Commission propose durant la présidence belge des mesures pour la seconde phase de la libération du marché des capitaux, qui devraient poser certains problèmes. Les points difficiles de ce programme (impliquant la levée des obstacles exist-



10 juillet 1985 : pour la première fois, une note d'hôtel est payée avec un chèque en Ecu.

tent sur le marché de l'argent et pour le contrôle des changes) devraient entraîner un débat qui pourrait durer quelques années. La coopération au sein du SME sera sans doute mise à l'épreuve.

#### Coopération économique

En troisième lieu, se pose le problème de la coordination de la politique économique. Dans le cadre de ce thème très général, un point spécifique doit re-

tenir une attention spéciale de la part de la présidence belge : la stratégie commune lancée par la Commission en vue de la croissance de l'emploi.

Dans son rapport de 1985-1986 (novembre 1985), la Commission a lancé cette stratégie partant de l'idée qu'une réduction significative du chômage par la croissance, ne pourra se produire qu'à la condition que les Etats membres s'efforcent de coordonner leur politique.

## L'opinion des hommes d'affaire

La mise en œuvre rapide de l'Acte unique afin d'accélérer la réalisation du grand marché intérieur de la Communauté doivent être les deux priorités de la Présidence belge, selon le memorandum de la Fédération des entreprises belges (FEB). Celle-ci souhaite „une impulsion politique nouvelle, balayant les attermolements et retards actuels qui mettent en cause la réalisation pratique d'ici 1992 du Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur”, en rappelant que l'Acte unique permettra des décisions à la majorité qualifiée, à l'exception de la fiscalité.

La FEB est favorable à l'idée d'une „Europe à deux vitesses”, c'est-à-dire le principe d'une différenciation des politiques, dans certains secteurs comme les transports, mais pour autant que la concurrence ne soit pas faussée. Enfin, la Présidence belge devra poursuivre „l'assainissement rapide” de la PAC et veiller à „une meilleure cohérence”, dans les autres domaines, „entre les engagements souscrits plus ou moins solennellement par les Etats membres et leur traduction concrète dans le budget communautaire.”

De l'avis de la Commission, il est essentiel que cet effort de coordination implique une modération temporaire des coûts salariaux réels, un renforcement de la stabilité des prix et le soutien de la demande nominale. Durant l'année écoulée, ces efforts sont demeurés en grande partie lettre morte, entre autres parce que les Anglais (présidents lors du second semestre 1986) sont partisans d'une autre philosophie de relance.

Dans son récent projet de rapport annuel (1986-1987), la Commission souligne que les changements dans le contexte international ont eu une influence favorable sur les perspectives de croissance dans la Communauté et que la stratégie de coopération doit être plus que jamais engagée si l'on souhaite profiter au maximum de cette conjoncture meilleure. Dans cette optique, la Commission affirme que, sans effort supplémentaire, le chômage qui atteint aujourd'hui dans l'Europe des Dix, 10,3 %, ne pourrait descendre en 1990 que jusqu'à 9,2 % alors que la politique de coopération autoriserait, elle, une réduction à 7 %. Dans la mesure où cette stratégie ne pourra réussir sans l'effort conjoint des partenaires sociaux et des gouvernements, une première tâche de la future présidence sera d'insuffler une nouvelle vie au dialogue social à l'échelle de l'Europe.

Si une telle stratégie aboutit, nous assisterions à un premier cas de coordination effective de la politique économique, un thème du Traité de Rome qui jusqu'à ce jour n'a retenu que très peu l'attention des autorités nationales. L'occasion est belle pour notre pays de renverser la vapeur avec l'appui total de la Commission.

#### Budget

C'est un des aspects cruciaux du processus

d'intégration européen. Une union économique implique l'existence d'une union au niveau des finances publiques. Celle-ci requiert naturellement une politique commune en ce qui concerne les dépenses et en même temps la possibilité pour l'union de disposer de ressources propres en quantité suffisante. A l'heure actuelle, la Communauté est dans tous ces domaines encore bien loin de la phase d'union.

L'actuel budget européen a en effet une signification tout à fait marginale en tant qu'instrument macro-économique vu qu'il n'atteint qu'1 % du PNB européen et qu'environ 70 % sont destinés à un seul domaine (la politique agricole). Sa fonction de stabilisation autant que celle d'allocation et de redistribution des ressources demeurent donc sous-utilisées.

Il est en même temps clair que la question des recettes et celle des dépenses sont très étroitement imbriquées : c'est par un élargissement du volant de manœuvres en matière de recettes que l'on peut éliminer les rigidités en matière de dépenses.

Comme il a déjà été dit, l'Acte contient peu de dispositions concrètes qui permettraient de dépasser les impasses actuelles et d'atteindre une union des finances publiques, ou tout au moins de réaliser un type de budget préféral. Etant donné le rôle central du budget dans le processus d'intégration, il est le point le plus fragile de l'Acte Unique. De même, il n'y a dans ce document aucune solution concrète quant au problème des ressources propres. Mais on y trouve bien la reconnaissance du désir actuel de renforcer la coopération socio-économique, ce qui implique l'attribution d'un rôle plus important au Fonds Régional, au Fonds Social et aux programmes intégrés méditerranéens.

Vu l'absence de dispositions précises en matière



de ressources propres, la portée de ces déclarations de principe demeure très limitée. Si l'on veut donc parfaire l'engagement pris dans l'Acte, il faut lever cet obstacle. Cela est de toute façon nécessaire puisque dès 1988, les ressources financières seront insuffisantes. Des actions pressantes et une négociation sont donc, au mieux dès le début de 1987, absolument indispensables. Et il faudra à la fois traiter le problème de la distribution des dépenses avec celui des recettes.

#### Rééquilibrer les dépenses

La question des dépenses et bien connue : grosso modo 70 % des dépenses vont directement à la politique agricole commune. La réorganisation du budget implique par conséquent celle de la politique agricole. A ce propos deux points sont clairs : la prolongation de la politique agricole (une des pierres d'angle de l'intégration européenne) est indispensable mais, dans sa forme actuelle, la charge de cette politique est trop lourde.

Le noeud du problème découle de ce que la politique agricole est conçue à partir de l'idée que la Communauté est *importateur net* de produits agricoles. Or si elle l'était dans les années soixantes, aujourd'hui, la CE est devenue, dans une proportion toujours croissante, un *exportateur net* de produits agricoles. Par là même s'épuise petit à petit la principale source de financement de cette politique, les taxes à l'importation. Dans une situation où le niveau des prix européens se situe largement au-dessus de celui des marchés mondiaux, les dépenses dépassent de plus en plus les rentrées, alors que les fonds de garantie ne sont pas limités sur le plan financier.

Vu qu'il existe toutefois des limitations budgétaires, chaque dépense supplémentaire dans le secteur agricole est nécessairement compensée dans une phase ultérieure par des réductions dans les autres domaines du budget. De cette manière, ce budget se compose d'une partie financée „sans limites” (la politique agricole commune) et d'une autre fi-

nancée selon les procédures budgétaires normales (les fonds structurels).

Il faut donc, en ce qui concerne le secteur agricole, tenter dans un délai très court, une approche plus conforme au marché qui prenne en compte les *prix réels comme facteur d'orientation* de la politique. C'est la seule manière de rendre possible le financement de la politique agricole et l'application à ce secteur des principes classiques de financement budgétaire devenus nécessaires. L'indispensable transformation sociale qui devra accompagner une politique agricole orientée vers le marché, pourra être organisée par le biais du Fonds Social ou Régional et — si aucune autre possibilité n'existe — par le biais des autorités nationales.

Le Conseil a amorcé, dans le courant de 1986, quelques étapes sur la voie décrite plus haut. La présidence belge devra donc avec plus de force encore creuser cette voie et notamment décourager la production excédentaire, rechercher des nouvelles possibilités d'écoulement

des produits, encourager les nouvelles cultures et la diversification dans la production. En même temps, notre pays pourra influencer la fixation des prix agricoles pour l'année 1987.

Si l'on réussit à infléchir ainsi la politique agricole et marquer une première étape vers une pratique budgétaire orthodoxe, on permettra aussi un développement ultérieur des „politiques structurelles”. Le deuxième pilier de cet assainissement consiste à développer les ressources propres.

### Un budget pré-fédéral ?

On peut dire sans exagérer que la promotion d'une solution durable à l'augmentation des recettes de la Communauté est la clé de tout développement ultérieur du programme d'intégration.

Deux scénarios peuvent être envisagés. Dans le premier, les autorités nationales sont disposées à apporter les moyens nécessaires aux autorités européennes, ce qui n'est possible que par le transfert de l'un ou l'autre domaine de compétence. De cette façon pourrait exister au niveau européen une sorte de budget pré-fédéral dont les moyens seraient destinés à raffermir la coopération socio-économique et par là à atteindre une véritable zone intégrée.

Le deuxième scénario ne permet pas de parvenir à court terme à une solution radicale. Le budget reste un instrument marginal et la Communauté ne dispose pas de l'envergure nécessaire à l'affermissement de la cohésion socio-économique. Par conséquent elle laisse la porte ouverte à une *intégration différenciée* : dans la mesure où la réalisation du marché intérieur et de l'unification monétaire va progresser, toujours plus d'Etats membres tenteront de poursuivre un modèle personnel d'intégration. En effet, pour diverses raisons socio-économiques, ils ne pourront participer à tel ou tel programme de libéralisation. Finalement, on se trouvera



Le grand marché, c'est aussi ne plus revoir ces files de camions aux postes frontières.

confronté dans ce scénario à un groupe fort intégré autour duquel graviteront des pays périphériques qui prendront seulement part à certains programmes tout en restant en retard du point de vue socio-économique.

Cette dernière situation a cependant été explicitement rejetée par l'Acte Unique qui, par conséquent, implique, en 1987, une véritable décision politique en ce qui concerne le financement futur de la Communauté.

En face de ces scénarios, nous avons le choix entre une quantité d'actions qui pourraient être à l'ordre du jour sous la présidence belge.

Une première, à portée immédiate, concerne le rhaussement de la quote-part de la TVA de 1,4 à 1,6 %. Mais cela ne constitue qu'une solution provisoire. De plus, le système de la TVA est à long terme dégressif, étant donné que la courbe de consommation décroît (en % du PNB européen) en fonction de la croissance du niveau de vie. On constate par ailleurs que les pays plus pauvres (donc avec une consommation-contribution relative peu élevée) contribuent proportionnellement plus au financement des Communautés que les pays riches, ce qui n'est nullement logique.

### Des taxes européennes

Par ailleurs, on peut relever une lacune fondamentale dans le fait que la Communauté ne s'est pas

vue reconnaître une *compétence propre* en matière de taxation. Or, celle-ci renforcerait l'intérêt des contribuables pour la politique communautaire et permettrait à la Communauté de devenir indépendante par rapport aux intérêts nationaux.

Les modalités selon lesquelles cette compétence pourrait s'exercer sont légion : le transfert d'une partie des recettes fiscales nationales au niveau supranational, la perception de centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, le transfert de l'impôt des sociétés ou encore un prélèvement sur les importations de pétrole. Cette dernière proposition devrait toutefois se réaliser dans le cadre d'une politique énergétique commune qui, pour l'instant, demeure quasi inexistante.

Les trois premières propositions impliquent cependant d'harmoniser les systèmes de taxation concernés. Or, dans le climat politique actuel, la résistance des gouvernements nationaux risque d'être grande et durera aussi longtemps qu'ils y verront une augmentation de la pression fiscale globale. Une solution à ce problème sensible serait de rendre cette opération aussi neutre que possible en terme de pression fiscale : en proportion de la quote-part d'impôts versée à la Communauté (ou même des recettes fiscales perdues) serait en même temps intégralement transféré à la Communauté un

domaine déterminé de compétence, de telle sorte que la nécessité du financement de ce domaine ne relèverait plus du pouvoir national. Les domaines possibles pour un tel transfert seraient, entre autres, la politique industrielle et technologique, la politique énergétique et celle de l'environnement.

Or, la Présidence belge ouvrira le 21 mars l'Année de l'Environnement. C'est une occasion à saisir. Vu son caractère intrinsèquement transnational et les effets par nature positifs qu'elle dégage, la politique de l'environnement convient tout particulièrement à un tel transfert de pouvoirs au niveau supranational.

En conclusion, la présidence belge sera la première à être exercée dans le nouveau cadre aménagé par l'entrée en vigueur de l'AUE. En ce qui concerne les diverses politiques communautaires, nous avons vu que l'Acte se contente de déclarations de principe plutôt que d'apporter un contenu concret aux orientations politiques choisies. Ce qui signifie qu'il faudra beaucoup d'imagination pour débloquent certains dossiers et réaliser de nouveaux progrès.

A cela, il faut ajouter que tous les dossiers présentent un caractère d'étroite connexité, ce qui indiscutablement ne simplifiera pas la tâche.

La présidence doit assumer un rôle important dans la mesure où il faut lancer aussi vite que possible un débat sur l'élargissement des moyens propres de la Communauté. C'est le choix de la Communauté que nous souhaitons voir grandir, soit un véritable bloc unifié, soit une zone différenciée. Notre pays étant sans hésitation pour une Europe forte, ce dossier budgétaire sera probablement le thème central et le plus sensible sous la présidence belge.

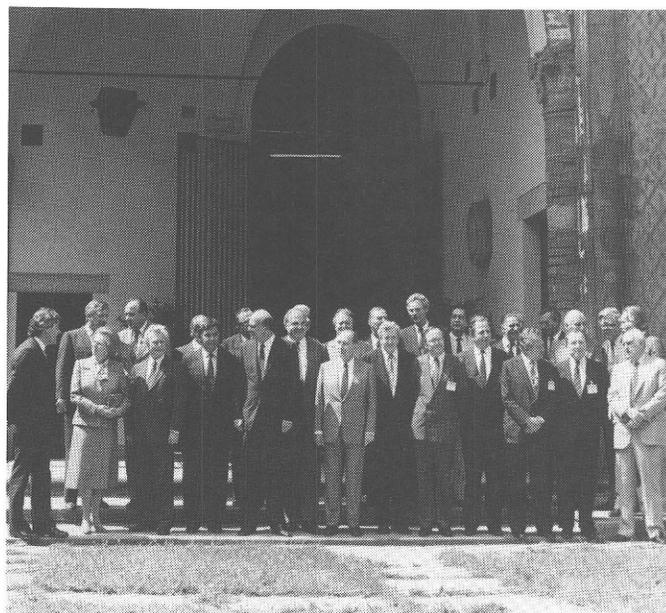
Marc Quintyn  
Groupe d'Etudes Politiques  
Européennes

# La coopération politique européenne après l'Acte Européen

La coopération politique européenne (C.P.E.) n'est pas bien connue. On en parle rarement que ce soit dans la presse ou au niveau universitaire. De plus, l'appellation est souvent mal comprise. Il n'est nullement question ici de la coopération de quelques pays au niveau européen, qui a donné lieu à la création de diverses institutions européennes ou de mécanismes de concertation. La C.P.E. a démarré en 1970 comme un forum d'information et de coordination pour les Etats de la Communauté dans le domaine de la politique étrangère, qui n'est pas couverte par les différents traités. A cette fin furent développées des méthodes propres, fort différentes de celles utilisées au sein des Communautés.

Le caractère pragmatique et intergouvernemental des procédures de concertation est essentiel. Quatre principes de base étaient garants d'un approfondissement progressif de la coopération. Le caractère confidentiel des travaux garantissait un véritable échange de points de vue entre les Etats. La règle du consensus, malgré ses inconvénients au niveau de la prise de décision, garantissait la réalisation progressive d'une vision communautaire et renforçait indiscutablement l'importance de la coopération pour les pays tiers. Une action différenciée des Douze aurait en effet, au niveau diplomatique, des conséquences néfastes. Le manque d'institutionnalisation donnait une grande souplesse à divers niveaux de concertation en fonction des besoins réels issus de l'évolution et de l'intensité croissante de la coopération.

Enfin, l'indépendance des instances communautaires engendrait parfois une certaine inefficacité et, malgré l'échange réciproque d'informations, conduisait à une certaine incohérence par rapport à la politique des C.E. Graduellement les institutions communautaires furent



Milan, juin 85 : sept chefs d'Etat et de gouvernement (sur dix) dont Wilfried Martens, décident de convoquer une conférence inter-gouvernementale pour préparer l'Acte Unique.

plus impliquées. Ce stade de „développement séparable” était en tout état de cause nécessaire au début.

## Evolution des objectifs

L'évolution tant de la technique que des objectifs de la C.P.E. a naturellement été déterminée par des circonstances politiques nationales ou internationales. La coopération s'est développée dans une période de grand dynamisme dans le processus d'intégration. Les deux points litigieux des années 60, c'est-à-dire la supranationalité et l'entrée des Britanniques, furent résolus grâce aux situations intérieures mouvantes des grands Etats-membres.

Les enseignements des négociations transnationales autour du Plan Fouchet (1961-62) ont indiscutablement influencé la coopération politique. Pour arriver à une coopération au niveau de la politique extérieure il convenait d'adopter une méthode de travail pragmatique et non doctrinaire. En 1970, le rapport Davignon fixa comme objectifs, le développement d'une meilleure compréhension mutuelle par le biais d'une information régulière et d'une concerta-

tion en ce qui concerne les grandes questions de politique internationale, le renforcement de la solidarité par une harmonisation des points de vue, par l'adoption de lignes de conduite, quand cela est possible et souhaitable et l'intervention en commun.

Ces objectifs furent renforcés et complétés dans le rapport de Londres (1981). Celui-ci prévoyait que les Etats-membres discutent de problèmes liés aux aspects politiques de la sécurité en tenant compte de la position spécifique des partenaires et selon une procédure souple et pragmatique.

Les objectifs ambitieux et l'approche pragmatique ont provoqué un réflexe de concertation et une forme de solidarité entre les Etats-membres. Le rapport de Londres dit explicitement que la C.P.E. est devenue un élément central de la politique étrangère des Etats-membres.

Le plus remarquable dans l'évolution de la C.P.E. demeure l'acceptation par les Etats-membres du mécanisme même de la C.P.E. contenant une limitation consentie de leur souveraineté. La coopération doit par conséquent comporter des avantages. Les grands pays utilisent la

C.P.E. pour compenser la diminution de leur statut international. Les petits pays, quant à eux, peuvent relever le niveau de leur information et de leur influence. Selon diverses études, la C.P.E. renforce, au niveau de la politique intérieure, la place occupée par les services diplomatiques et les départements des affaires étrangères. La raison essentielle en est que la C.P.E. supprime l'incertitude quant à la position des partenaires et offre la possibilité d'une intervention commune sans transfert de souveraineté.

## Une Union avec deux piliers

Cette évolution graduelle a fait de la C.P.E. un pilier de l'Union Européenne en formation.

L'Acte Unique européen a reconnu ceci par la reprise des dispositions relatives à la C.P.E. dans le même traité et à travers le contenu du préambule qui affirme le caractère spécifique de la C.P.E.. Le Parlement Européen a lui aussi repris dans son projet de traité, en vue de la réalisation de l'Union européenne, la technique de la coopération dans un contexte renouvelé.

Cependant l'Acte Unique européen n'a pas réalisé les progrès espérés par beaucoup. Il se limite à une codification de la pratique existante au sein de la C.P.E.. Toutefois, il est très important sur le plan symbolique que soit réalisé, à l'encontre de certaines propositions, l'objectif de la Commission Européenne d'arriver à un Acte Unique. La fusion progressive via une coopération plus intensive entre les deux piliers d'intégration sera sans aucun doute d'actualité dans les cinq ans à venir.

La codification de la C.P.E. officialise en un certain sens les deux piliers de l'Union. Ce qui n'est pas sans importance pour la coopération politique.

Ceci renforcera son efficacité. L'Acte ne prévoit toutefois ni de contrôle périodique, ni de procédure

de contrainte. Ceci ne pourrait s'accorder avec le caractère intrinsèque de la coopération.

Mais un traité peut avoir un impact moral supérieur aux textes précédents. En quoi consiste les engagements ? Principalement dans l'obligation d'information et de consultation dans tous les problèmes de politiques étrangères qui présentent un intérêt commun (art. 30, 2a). Cette consultation doit avoir pour objet d'arriver à un point de vue commun; en tous cas, toute initiative nationale doit tenir compte des points de vue des autres partenaires (art. 30, 2c). Dans des affaires récentes comme l'attitude vis-à-vis de la Syrie, de la Lybie, les sanctions contre l'Afrique du Sud, il est apparu clairement qu'il n'était pas facile d'aboutir à un point de vue commun, si ce n'est sur des orientations très générales. Afin d'aboutir à un consensus, il est désormais prévu que les Etats, qui ont des difficultés de se rallier au point de vue commun, s'abstiennent (art. 30, 3c).

Le nouveau texte ne va donc pas aussi loin que la proposition contenue antérieurement dans le rapport Tindemans.

#### La CPE „communautarisée”

La question centrale est de rendre la coopération politique de plus en plus „communautaire”. Cela ne pourra évidemment se réa-

liser en une seule phase. La première étape est sans aucun doute une plus forte implication des institutions européennes, et notamment de la Commission européenne, dans la C.P.E.

L'Acte Unique européen reconnaît l'importance pour la C.P.E. d'un renforcement du lien avec la Communauté. L'art. 30, par. 3b confirme ce qui avait déjà été déclaré dans le rapport de Londres, c'est-à-dire que la Commission doit être tout à fait impliquée dans les travaux engagés au sein de la C.P.E.. L'art. 30, par. 5 est toutefois plus important pour l'avenir : „Les politiques extérieures de la Communauté européenne et les politiques convenues au sein de la coopération politique européenne doivent être cohérentes. La présidence et la Commission, chacune selon ses compétences propres, ont la responsabilité particulière de veiller à la recherche et au maintien de cette cohérence”.

La Présidence belge aura, dès le début de 1987, une tâche importante d'interprétation et de mise en pratique de cette disposition. Pour remplir convenablement sa tâche, elle devra, assistée en cela par le nouveau secrétariat permanent, traiter la Commission européenne comme un interlocuteur privilégié et lui reconnaître de facto un droit d'initiative et de coordination. Ainsi cette dernière pourrait progressivement évoluer vers une

co-présidence permanente dans la coopération. La pratique a toutefois prouvé (Falklands, Afrique du Sud) que lors de la mise en œuvre de sanctions économiques prises par la Communauté sur base des traités, qu'un signal diplomatique informel et pertinent était essentiel. Hormis la participation aux déclarations et aux missions de paix des Nations-Unies, la CPE doit chercher ses propres moyens dans le cadre des traités. La Commission est par conséquent un intermédiaire obligé.

Contrairement à la Déclaration Solennelle de Stuttgart, l'Acte Unique ne mentionne pas le Conseil Européen. La Présidence est chargée de prendre des initiatives et d'assurer la coordination et la représentation des Etats-Membres dans les domaines qui échappent aux compétences de la Communauté. Les directeurs des Affaires Politiques des douze Etats-Membres forment le Comité Politique qui doit donner l'impulsion, assurer la continuité de la CPE et préparer les débats des Ministres. Le groupe des correspondants européens doit, conformément aux instructions du Comité Politique, suivre la mise en œuvre de la CPE.

#### Un secrétariat pour la CPE

Après de longues discussions (commencées en 1971), la pratique de la

Troïka qui fut élargie dans le rapport de Londres est remplacée par un secrétariat permanent installé à Bruxelles. Il exercera ses fonctions sous le contrôle de la Présidence et l'assistera dans la préparation et l'exécution de la CPE ainsi que pour les questions administratives. Le 12 mars 1986 furent prises par les Ministres des Affaires étrangères, les premières décisions concernant l'organisation du Secrétariat. Toutefois, la Présidence belge aura encore beaucoup de questions pratiques et de principes à régler afin de permettre au secrétariat de remplir pleinement ses fonctions. Les premiers mois de son exercice et le champ d'action dont il disposera, détermineront en grande partie le succès de cette première étape vers l'institutionnalisation.

Même s'il n'a pas grande valeur sur le plan pratique, l'établissement d'un secrétariat et le choix du lieu de son siège a une valeur symbolique. L'Acte Unique clôt une discussion entamée du temps des propositions Fouchet et confirme définitivement Bruxelles dans son rôle de Capitale de l'Europe.

Un secrétariat permanent pour la CPE était devenu une nécessité. Le nombre des réunions s'est multiplié. A côté des réunions connues des Ministres (minimum deux), se tiennent encore toutes celles du Comité Politique,

## Un livre de référence sur la coopération politique

Il y a six ans, M. Philippe de Schoutheete, aujourd'hui Directeur Général de la Politique au ministère belge des Affaires étrangères, avait publié un ouvrage très important sur la coopération politique européenne, dont on a discuté abondamment dans les milieux politiques et universitaires.

Après seize années, la coopération politique a pris une orientation confirmée à la suite du nouveau traité, dit „L'Acte Unique”. Aussi,

Philippe de Schoutheete publie une deuxième édition de près de 400 pages remettant complètement à jour toutes les données de la coopération politique européenne. Dans sa préface, Etienne Davignon qui fut, on le sait, le promoteur de la coopération politique, souligne, en évoquant la chemin parcouru, qu'„aujourd'hui (celle-ci) n'est plus seulement l'enfant chétif dont je parlais mais un adolescent

reconnu devant nos terres. La coopération politique existe aujourd'hui, bien sûr par la volonté politique des Etats de la Communauté, mais aussi par la signature d'un acte juridique engagé. Nous sommes donc en moins de vingt ans passés d'une structure empirique et bégayante à l'expression d'une volonté renouvelée reprise dans un acte juridique solennel.”

Si la coopération politique est indispensable,

l'ouvrage de Philippe de Schoutheete l'est aussi. Les documents repris, l'histoire de la coopération politique et son analyse, la finesse d'orfèvre de l'auteur font de „La coopération politique européenne”, dans la collection Europe des Editions Labor-RTL Nathan (334 pages, 645 FB), un ouvrage dont ne pourront pas se passer les observateurs et les acteurs de la construction européenne.

des correspondants et des groupes de travail (18 réunions). Les diverses réunions des Douze dans les pays tiers ou dans le cadre d'une conférence internationale ou d'une organisation internationale devraient chaque fois être organisées et préparées par le pays qui préside la Communauté. Cela était devenu, principalement pour les petits Etats-Membres, une tâche impossible. Le réseau COREU forme le noyau le plus important au travers duquel une information journalière peut être distillée. L'existence d'un secrétariat sera sans doute un stimulant pour introduire de nouvelles techniques modernes de communication. Un réseau informatique et l'utilisation de la vidéo pour les conférences contribueraient utilement au développement d'une coopération plus efficace et permettraient de recueillir des réactions plus rapidement. Il est bien évident aussi que des conditions strictes de sécurité devront être prises.

#### Ambassadeurs et Parlement

Depuis le rapport de Copenhague, une grande attention a été accordée au rôle des ambassadeurs. C'est en tout état de cause par une intervention commune et une coopération accrue dans les pays tiers et les organismes internationaux que les Douze et la Communauté, peuvent être perçus comme une entité. L'Acte Unique européen souhaite intensifier cette coopération par un système d'assistance et d'information mutuelles.

Les Ministres ont formalisé le 22 mars 1986 une liste de 12 points à réaliser dont, par exemple, le développement de l'information et de la documentation, l'aide matérielle et pratique, la santé et la sécurité, l'enseignement, le développement de la coopération elle-même et la culture.

Pour la Belgique, ceci pourrait, au vu de la révi-

sion de la Constitution de 1980, soulever des problèmes particuliers. La Présidence belge doit s'efforcer de préciser ces différents points pour les réaliser dans des projets concrets. Il serait peut-être souhaitable de rendre effective la coopération plus étroite au niveau culturel comme le voulait la déclaration solennelle de Stuttgart. Le monde extérieur perçoit parfois notre identité et unité culturelle mieux que nous-même. Un programme culturel peut renforcer la position politique et diplomatique de l'Union européenne.

Par ailleurs, pour le développement progressif des liens entre le Parlement européen et la CPE, l'Acte unique européen a confirmé les procédures existantes. La Présidence doit désormais veiller à ce que les points de vue du Parlement européen soient pris en considération. Ici aussi, la Présidence belge pourra de facto jouer un nouveau rôle.

Il est toutefois encore plus essentiel que le Parlement joue un rôle plus important dans les relations extérieures par le recours à tous les instruments mis à sa disposition. A travers la concertation avec des parlements du Tiers-Monde (ainsi après la guerre des Falklands, avec les parlements d'Amérique Latine) ou à travers l'accueil de Chefs d'Etats étrangers (Sadate) et la volonté de prendre des résolutions à propos d'événements importants, le Parlement peut exercer une pression sur la CPE et l'orienter.

#### Une politique plus systématique

La coopération politique apparaît fort comme une réaction aux événements et déclarations politiques. Comme le remarque le rapport de Londres, elle a rarement réussi à influencer les événements car habituellement elle opère en réaction à ceux-ci.

L'Acte unique précise à ce propos que pour améliorer

leurs interventions en commun, „les Hautes parties contractantes s'efforcent de développer progressivement les objectifs communs”. Une fois atteint un accord général sur les orientations politiques à suivre, la coopération peut engager des initiatives et agir sur la scène internationale en tant qu'acteur à part entière.

Pour les questions de fond, la tâche de la Présidence belge se situera principalement dans ce domaine. Les problèmes difficiles et extrêmement importants comme les relations des Douze avec les U.S.A. ou le Japon, le dialogue Euro-Arabe, la question chypriote et les difficiles relations Grèce-Turquie, l'Apartheid en Afrique du Sud, la question du bassin Méditerranéen devenue encore plus importante depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, etc., ne peuvent être approchés sans une vision générale de la politique européenne existante, qui doit être adaptée (Déclaration de Venise à propos du Moyen-Orient) ou formulée. La Présidence belge devra travailler en profondeur sur ce terrain et se garder de toute initiative spectaculaire. Sur le plan de la sécurité et de ses conséquences économiques et politiques, la pratique devra montrer jusqu'où les Etats membres veulent aller et comment ils conçoivent ce problème. Ce sera la tâche de la Belgique d'explorer les limites de la compétence de la CPE à ce propos.

#### La CPE à un carrefour

Un politologue décrit la CPE comme étant avant tout une „procédure pour remplacer une politique.” Cette expression doit être nuancée. Au cours de la période de démarrage, cette critique était certes justifiée. Comme la pratique l'a toutefois prouvé, un grand chemin a été parcouru depuis le premier rapport „expérimental” de

Luxembourg en 1970. En pratique s'estompé quasi complètement la séparation entre le Conseil des Ministres et la réunion des Ministres des Affaires Etrangères pour la CPE. La Commission européenne et le Parlement européen sont de plus en plus concernés. Le secrétariat de la CPE est établi à Bruxelles. Les questions de sécurité sont sujettes à débat. 15 ans plus tôt, tout cela était impensable.

La CPE se trouve-t-elle à un carrefour ?

L'Acte unique européen n'a ni réalisé l'Union européenne ni provoqué un saut qualitatif pour ce qui concerne la CPE, ce que beaucoup estimaient nécessaire. Cela ne pouvait toutefois être espéré. Une nouvelle étape a été marquée dans la voie de l'Union européenne. La mise en pratique et l'esprit avec lequel cela sera réalisé sera d'une grande importance pour sa réussite. L'argument le plus important en faveur du développement d'un nouveau climat est basé sur le „dilemme du prisonnier”. Selon cette théorie, les parties contractantes joueront le jeu car les autres le joueront aussi. Si chacun agit de cette façon, chaque pays pourra en bénéficier car elle réduira les incertitudes quant à sa propre politique étrangère.

En outre l'Acte forme un tout. Pour atteindre son but dans un domaine déterminé, chaque partenaire sera prêt à faire un effort supplémentaire dans d'autres domaines.

Les chances de la Présidence belge d'engager la toute nouvelle Union européenne sur la bonne voie, sont réelles. Toutefois, au vu des difficiles problèmes de l'avenir du budget communautaire et compte tenu de la situation internationale, la période qui vient exigera beaucoup de diplomatie et d'imagination.

Mais n'est-ce pas là une des qualités belges ?

Groupe d'Etudes Politiques Européennes

## Lutte contre le cancer : La Communauté se mobilise

Un Belge sur deux risque, un jour ou l'autre, d'être atteint du cancer. Un Belge sur quatre en meurt, ce qui représente près de 27 000 décès chaque année dans notre pays. Ce n'est pas une caractéristique nationale. Dans tous les pays développés, la mortalité par cancer n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies. Dans l'Europe des douze le cancer tue chaque année plus de 600 000 personnes.

Pour enrayer cette évolution, le président Mitterrand a proposé une action européenne commune. C'était en juin 1985, au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements à Milan. Le projet Eurespoir était lancé. Qu'a-t-on fait depuis lors ? Quelles actions l'Europe va-t-elle entreprendre et quels résultats peut-on en attendre ? Nous avons aussi demandé à deux médecins belges, qui se consacrent à la lutte contre le cancer, comment ils accueillent cette initiative des Douze.

\*\*

On meurt quatre fois plus du cancer en 1986 qu'au début du siècle. Cette envolée statistique est bien sûr due à un meilleur traitement de maladies autrefois très meurtrières, comme la tuberculose. Elle résulte aussi du vieillissement de la population et de l'amélioration des méthodes de diagnostic. Mais l'évolution du mode de vie des populations occidentales a lui aussi fortement favorisé la multiplication des cancers : extension du tabagisme, alimentation trop riche, mode des bains de soleil, etc. De 1961 à 1978, la mortalité par cancer a augmenté de 19 % en Belgique, soit plus d'1 % par an !

Le cancer représente désormais la deuxième cause de mortalité après les maladies cardio-vasculaires. Et comme il survient généralement plus tôt, il est en réalité la pre-

mière cause de perte d'années de vie humaine. Le cancer du poumon, le plus fréquent chez l'homme, tue plus de 6000 Belges chaque année. Le cancer du sein, le plus répandu chez la femme, provoque quant à lui plus de 2000 décès par an. Dans certains Etats américains, le cancer du poumon a d'ores et déjà dépassé le cancer du sein chez les femmes et cette évolution risque de se confirmer en Europe dans les années à venir, lorsque le tabagisme féminin, plus tardif, produira ses effets. Le tableau est sombre, alarmant, mais cette évolution n'est pas inéluctable : les progrès de la recherche débouchent sur des traitements toujours plus efficaces et, surtout, la prévention apparaît de plus en plus comme une voie très prometteuse, susceptible de renverser l'évolution statistique.

### Deux voies complémentaires : recherche et prévention

La recherche thérapeutique tout d'abord a permis d'enregistrer des progrès spectaculaires dans le traitement de certains cancers. Les leucémies aiguës de l'enfant ou certains cancers du système lymphatique, comme la maladie de Hodgkin, étaient considérés comme incurables il y a vingt ans. Les progrès de la chimiothérapie permettent aujourd'hui de les guérir dans la grande majorité des cas. D'autres types de cancers, en revanche, ont toujours un pronostic très sombre : pancréas, ovaires et, surtout, poumons.

Au total, les moyens thérapeutiques actuels permettent de guérir la moitié des cas. Mais les progrès sont lents : 1 % de guérison en plus chaque année. La victoire absolue de la médecine sur le cancer devra passer par une compréhension plus intime des mécanismes de la cancérisation des cellules et par la mise au point de

nouvelles substances anticancéreuses. Mais, malgré les espoirs suscités récemment par l'immunothérapie, on peut prédire que cette victoire absolue n'est pas pour demain.

Parallèlement, les études épidémiologiques sont parvenues à démontrer que les trois quarts des cancers sont provoqués par des facteurs de risque contre lesquels il est possible de se prémunir : le tabac, bien sûr, qui est responsable d'un cancer sur trois, mais aussi l'alimentation déséquilibrée, l'alcool, les rayonnements ultra-violet du soleil, certains produits chimiques comme l'amiante ou les hydrocarbures, ...

### Sauver 200 000 vies par an

Réunies en septembre dernier, les ligues et associations européennes de lutte contre le cancer ont estimé que la prévention - si elle était bien menée - pourrait réduire d'un tiers le nombre de malades atteints d'un cancer. A condition toutefois — comme le rappelle ci-dessous le professeur Gompel — la population soit bien informée sur la maladie elle-même et sur l'intérêt de la prévenir. A en croire cette estimation, 9000 Belges et 200 000 Européens mourraient chaque année éviter de mourir de cette maladie. C'est sans doute l'un des plus formidables défis que la CE se soit proposée de relever.

Après le Sommet de Milan, la mécanique européenne n'a pas tardé à s'ébranler, sous la coordination du vice-président de la Commission, M. Manuel Marin Gonzalez. Des comités d'experts (en l'occurrence des oncologues et des hommes de science réputés des Douze pays membres) et des groupes de travail se sont réunis pour définir la stratégie à suivre et suggérer des actions dans trois domaines essentiels : l'information, aussi bien du grand public que du per-

sonnel médical, la prévention et la recherche. Les ligues et associations nationales de lutte contre le cancer, sur lesquelles compte la Communauté pour relayer et amplifier son action, ont été également associées aux travaux.

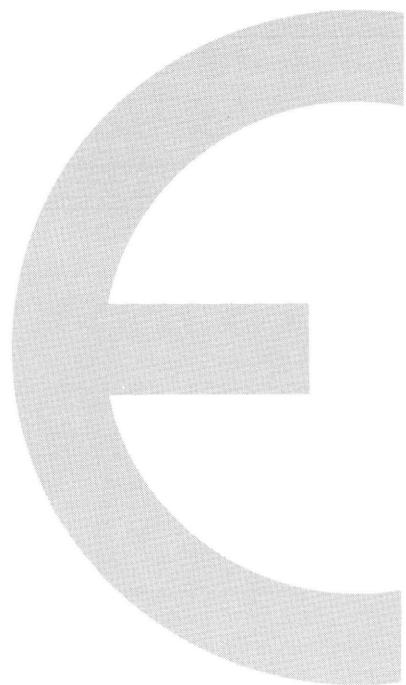
### Une foule de suggestions

La Belgique est représentée dans ces comités par trois experts : les professeurs de Duve (prix Nobel), Thierry Boon de l'U.C.L. (qui vient de se voir décerner le prix „Rik et Nel Wouters” et le prix „De Vooght” pour ses recherches sur le comportement du système immunitaire face aux cellules cancéreuses) et le docteur Maskens, coordinateur de l'European Organization for Cooperation in Cancer Prevention Studies (E.C.P.). Trois organisations belges ont également été associées aux travaux de réflexion : l'Association contre le Cancer, l'Oeuvre belge du Cancer et la Belgo-European Cancer Foundation.

Les groupes de travail ont émis une foule de suggestions dont certaines, comme l'octroi par la CE de bourses de recherches cancérologiques, ont déjà connu un début d'application. Pour les experts, il serait nécessaire d'établir un registre européen du cancer de manière à disposer de données épidémiologiques et statistiques comparables.

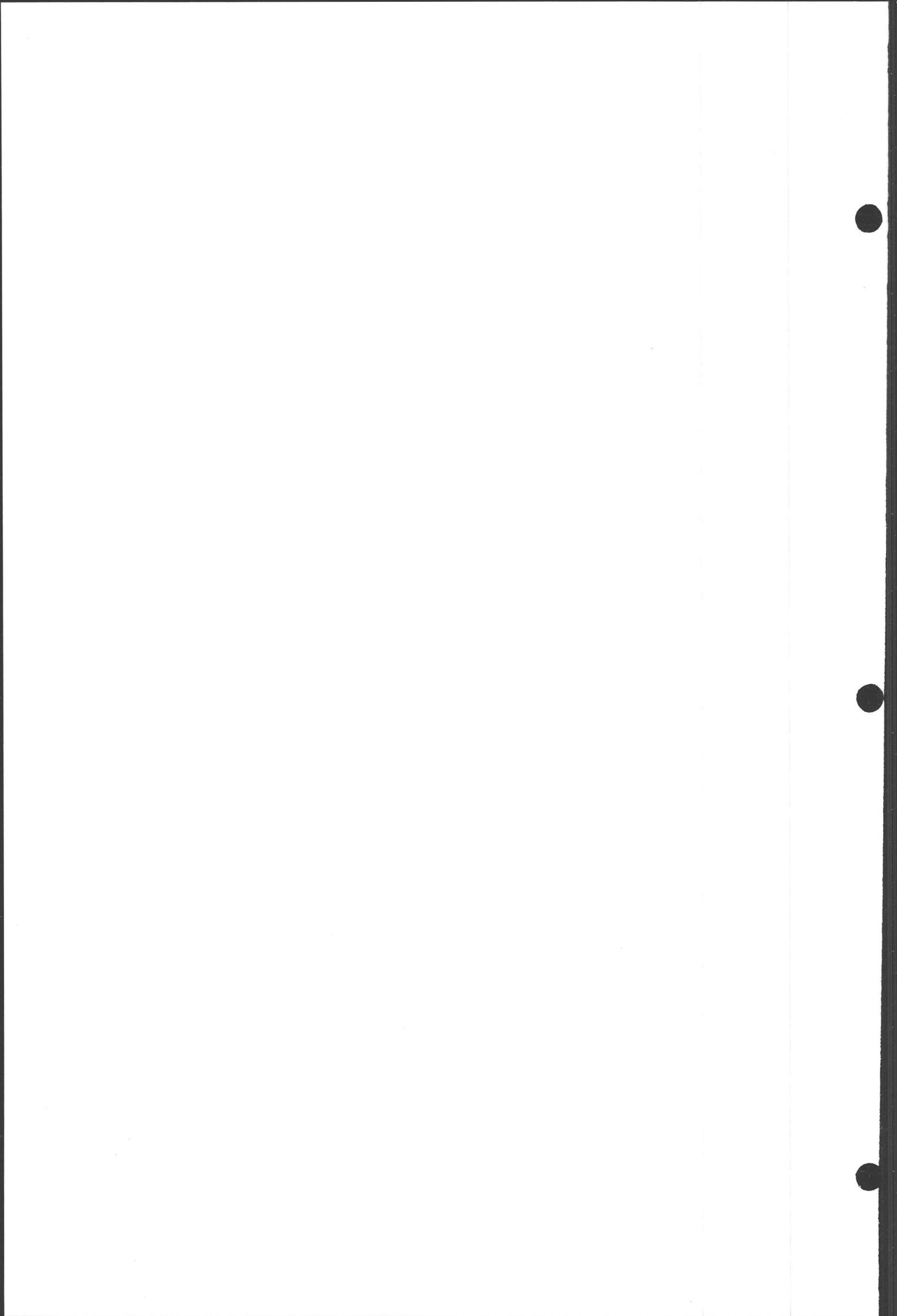
En matière de prévention, les experts souhaitent des actions spécifiques de lutte contre le tabagisme ainsi que des recherches sur le rôle de l'alimentation dans l'apparition de certains cancers de manière à organiser efficacement la prévention (certains auteurs attribuent à l'alimentation — trop de graisses, pas assez de fibres, de fruits ou de légumes — la responsabilité de 35 % des cancers, soit plus encore que le tabac). Les experts souhaitent en outre un renforcement des actions déjà entreprises par la Commu-

Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique  
Commission des Communautés Européennes,  
rue Archimède 73, 1040 Bruxelles



# LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

**Des dépenses payantes**



LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ SONT **SAINES**

LA COMMUNAUTÉ EST UN ORGANISME PUBLIC IMPORTANT  
QUI PRÉSENTE UN **BUDGET ÉQUILIBRÉ**

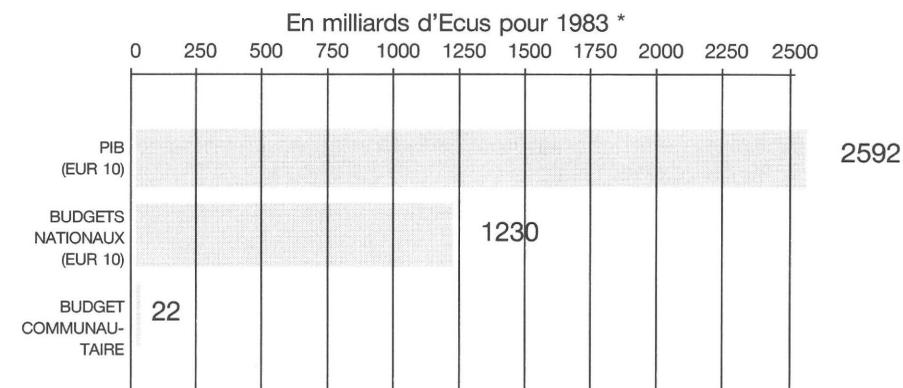
LES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ SONT SOUMISES À UN  
CONTRÔLE INTERNE ET EXTERNE RIGOUREUX

LES **AVANTAGES** DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE CITOYEN  
EUROPÉEN FONT PLUS QUE COMPENSER SON  
COÛT BUDGÉTAIRE

La Communauté européenne **FAIT PLUS** pour ses citoyens  
qu'on ne le pense généralement.  
Ses activités couvrent les domaines suivants :

COMMERCE	ÉNERGIE
INDUSTRIE	TECHNOLOGIES NOUVELLES
AGRICULTURE	PROTECTION DES CONSOMMATEURS
PÊCHE	ENVIRONNEMENT
COOPÉRATION INTERNATIONALE	SÉCURITÉ NUCLÉAIRE
AIDE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT	TRANSPORTS
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CONCURRENCE
CRÉATION D'EMPLOIS ET FORMATION	COOPÉRATION MONÉTAIRE

or **TOUTES** ces activités **COÛTENT MOINS** que vous ne le croyez



\* Au 17 novembre 1986, L'Ecu équivaut à 43.30 FB. La valeur de L'Ecu est publiée chaque jour dans les journaux, sous la rubrique „Marché des changes”

Dépenser **plus** au niveau communautaire  
pour **mieux** utiliser  
l'argent des contribuables des Etats membres

Ceux qui critiquent les dépenses communautaires se plaisent à déplorer :

- le caractère exagéré et irresponsable de ces dépenses ;
- le gaspillage qu'engendre une bureaucratie pléthorique

Les **faits** sont les suivants :

- les dépenses effectuées par la Communauté se substituent généralement aux dépenses nationales ;
- la coopération au niveau communautaire permet des économies d'échelle et
- élimine les doubles emplois inutiles

En outre :

- le personnel de la Communauté est moins nombreux qu'on ne le croit généralement - c'est-à-dire environ 17.000 personnes, traducteurs compris ;
- la plupart des ministères nationaux et de nombreuses administrations régionales ou locales emploient plus de fonctionnaires, par exemple Birmingham (21.000), Paris (37.000) ;
- les dépenses de fonctionnement de la Communauté ne représentent que 4 % du budget total

**LA R & D COMMUNAUTAIRE AIDE L'EUROPE À RESTER  
DANS LA COURSE. LES PRINCIPAUX PROGRAMMES  
COMMUNAUTAIRES DE COOPÉRATION R & D SONT :**

**ESPRIT**

Programme stratégique européen de R & D dans le domaine des technologies de l'information

**BRITE**

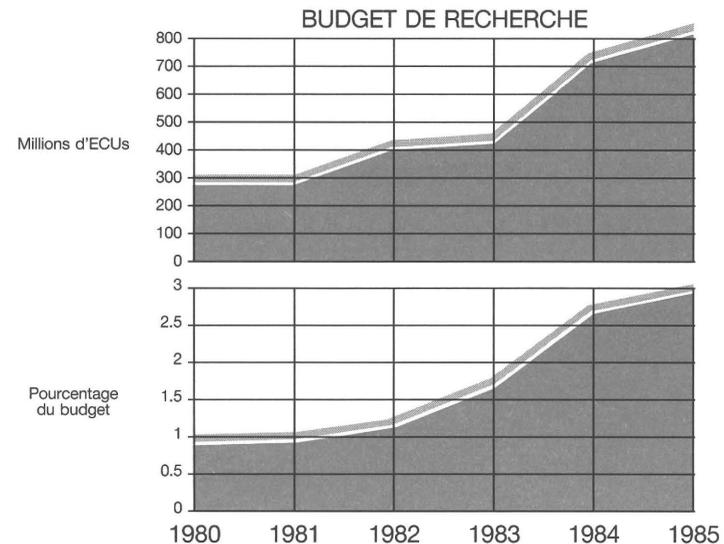
Recherche de base sur les technologies industrielles en Europe

**RACE**

R & D sur les technologies avancées dans le domaine des télécommunications en Europe

**JET**

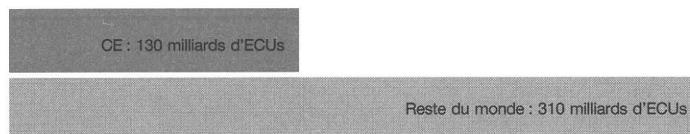
„Joint European Torus” – L'énergie de fusion nucléaire de l'avenir



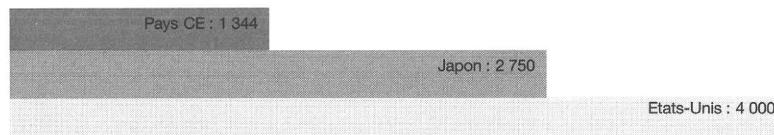
SOURCE : Rapports annuels CE

## Les dépenses de la COMMUNAUTÉ dans le domaine de la recherche et du développement peuvent ASSURER des emplois pour l'avenir

La Communauté sera le plus important marché mondial pour la haute technologie au cours des années 90



Le total des dépenses effectuées par les Etats membres est encore très bas (1987 - 1991, en ECU par habitant)



Les programmes communautaires de R & D **améliorent l'efficacité** des dépenses en permettant aux sociétés européennes d'unir leur forces.

Ces programmes :

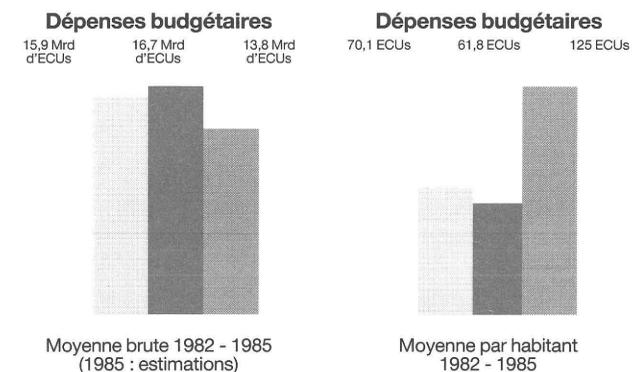
- favorisent la **concentration** des efforts actuellement dispersés dans le domaine de la haute technologie,
- permettent aux technologistes européens de haut niveau de **coopérer**,
- réduisent les  **doubles emplois** et redonnent **confiance** à notre industrie,
- aident les sociétés européennes à **soutenir la concurrence** des géants japonais et américains,
- coûtent aux citoyens européens 2 ECU environ par an.

**POUR FAIRE MIEUX, L'EUROPE A BESOIN DE DÉPENSER DAVANTAGE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE**

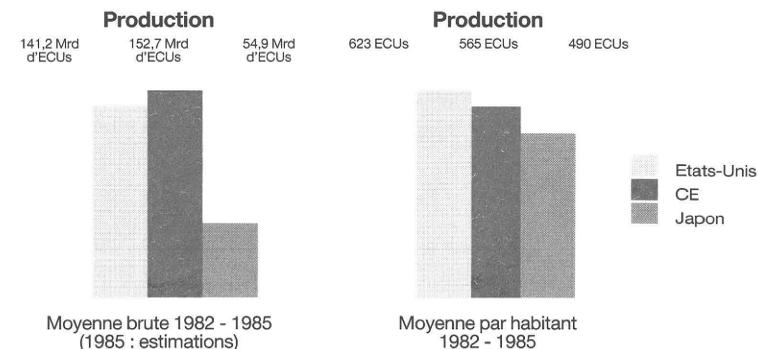
SOURCE : DG XIII, direction générale compétente pour la technologie ; OCDE

## AGRICULTURE

La Communauté ne dépense pas plus pour soutenir son agriculture que les nations développées comparables à celle-ci, telles que les États-Unis ou le Japon.



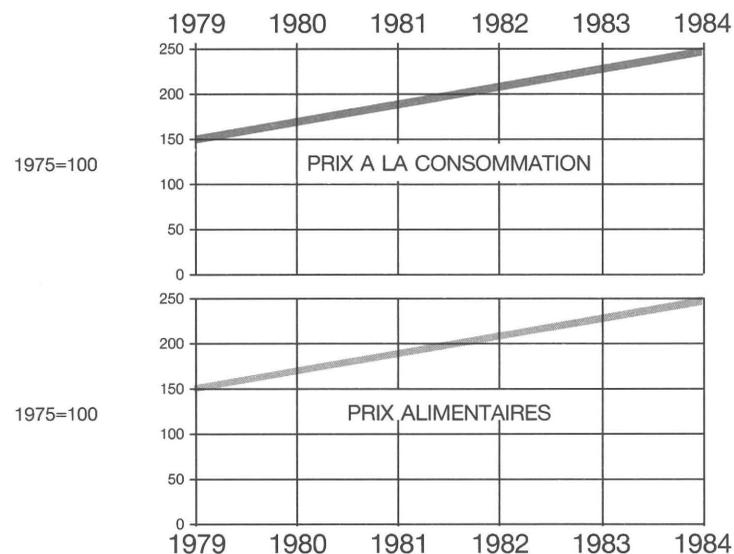
La production et la productivité globales de la Communauté sont voisines de celles des États-Unis et beaucoup plus élevées que celles du Japon



SOURCE : EUROSTAT, DG VI (Agriculture)

## LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE PROCURE DES AVANTAGES QUE NOUS OUBLIONS PARFOIS :

autosuffisance pour de nombreux produits,  
sécurité de l'approvisionnement,  
prix alimentaires comparativement stables,  
préservation d'une agriculture économiquement viable.



Les prix des produits alimentaires n'ont pas augmenté plus vite que le reste des prix

SOURCE : EUROSTAT

## LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES AIDENT L'INDUSTRIE A RELEVER LES DÉFIS ACTUELS

LA COMMUNAUTÉ A FACILITÉ LA TRANSITION VERS DES CONDITIONS DE CONCURRENCE MODERNES.

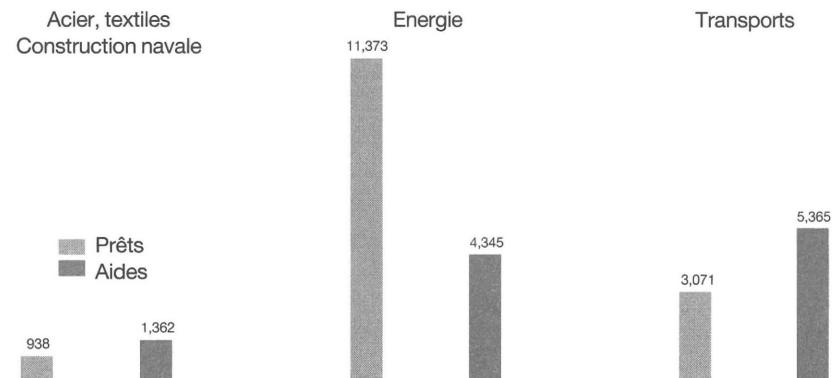
LES SECTEURS COMMUNAUTAIRES DE LA SIDÉRURGIE, DU TEXTILE ET DE LA CONSTRUCTION NAVALE AURAIENT DISPARU EN L'ABSENCE DE POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.

CELLES-CI ONT PERMIS LEUR ADAPTATION AU MOINDRE COÛT.

LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ A RENDU L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE PLUS SÛR ET L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE PLUS EFFICACE.

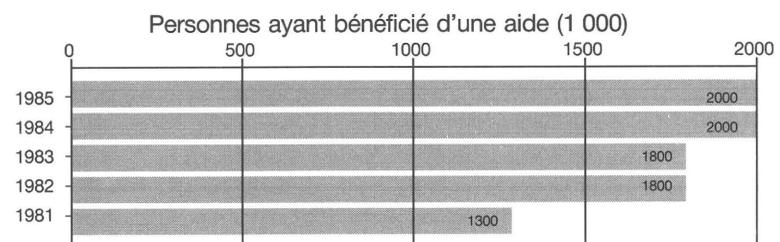
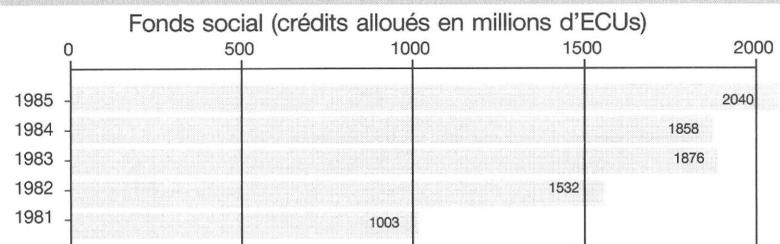
LA COMMUNAUTÉ A CONTRIBUÉ A LA RÉSORPTION DES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT DANS LES TRANSPORTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ.

### AIDES ET PRÊTS POUR LA PÉRIODE 1981 - 1985 (en millions d'ECUs)

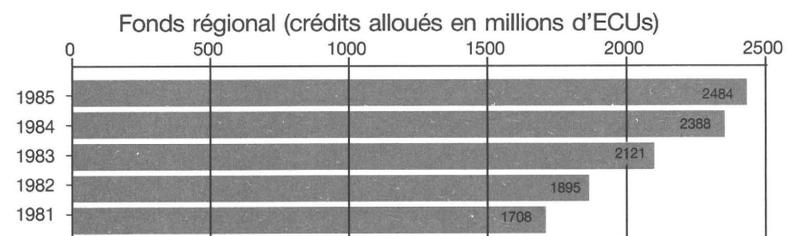


## LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES SERVENT A AIDER LES CHÔMEURS

En 1985, plus de 2 millions de travailleurs ont reçu  
une aide du Fonds social européen

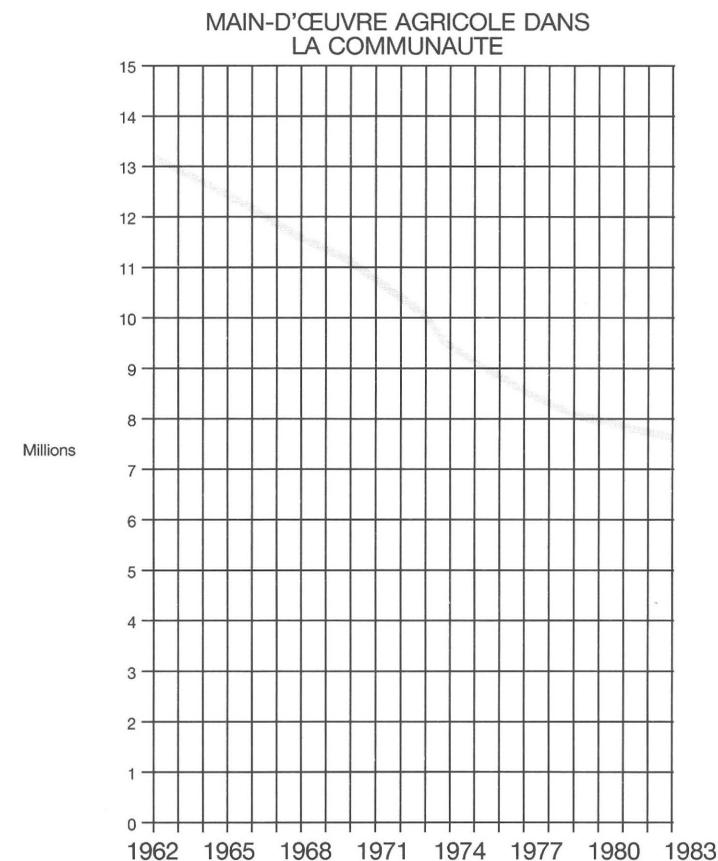


Dans le même temps, le Fonds européen de développement régional  
a apporté son concours aux régions les moins prospères  
de la Communauté



SOURCE : EUROSTAT

## GRÂCE AU CONCOURS FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ DE NOMBREUX TRAVAILLEURS AGRICOLES SE SONT ADAPTÉS A DE NOUVEAUX EMPLOIS



Cette adaptation a pu se faire avec un minimum de bouleversements  
sur le plan social

Plus de 180.000 exploitations et autres unités agricoles ont été  
modernisées avec l'aide de la Communauté

SOURCE : Direction générale de l'agriculture

## LES EXCÉDENTS AGRICOLES

– sont un problème que nous partageons avec d'autres grands producteurs

– mais ils assurent aussi la sécurité de nos approvisionnements

### BLÉ

STOCKS  
(1 000 TONNES)

APPROVISIONNEMENT (en semaines)  
au 31/12/84

38 000

160

8 800

22

### VIANDE BOVINE

161

0,7

680

6,5

### BEURRE

134

13

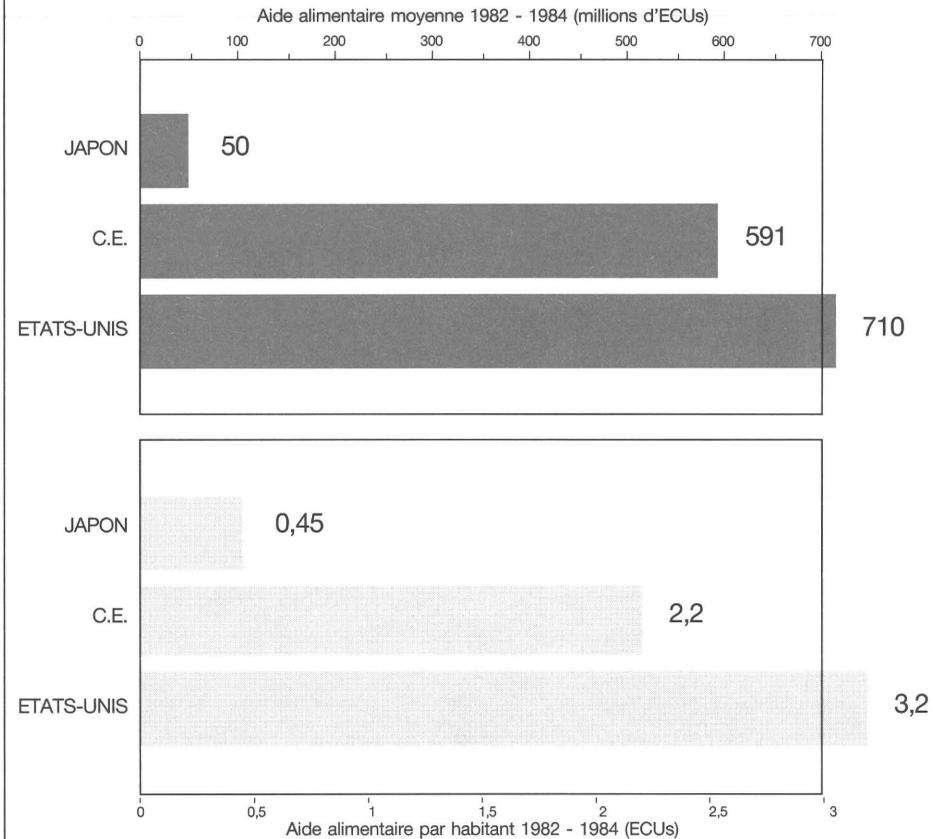
851

25

Etats-Unis  
E.C.

SOURCE : EUROSTAT, US Mission Statistics Department

## LA COMMUNAUTÉ EST LA DEUXIÈME SOURCE MONDIALE D'AIDE ALIMENTAIRE



Si l'on inclut les PROGRAMMES NATIONAUX, la COMMUNAUTÉ est le PLUS IMPORTANT DONNEUR d'aide alimentaire au monde. La Communauté joue également un rôle important dans l'octroi d'aides d'urgence en cas de FAMINE

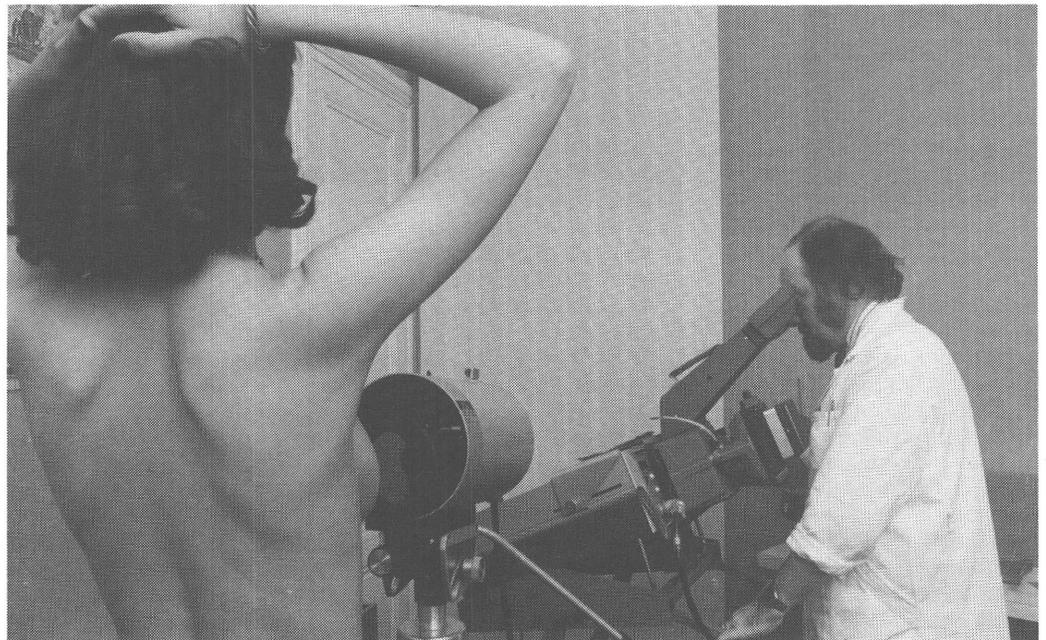
SOURCE : Rapports annuels CE, US Missions Statistics Department

nauté pour prévenir les cancers professionnels, ainsi que des recherches sur l'efficacité de certains dépistages. Jusqu'à présent, seuls les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus permettent de réduire à coup sûr la mortalité par cancer. Sur le plan thérapeutique, les participants ont suggéré des études européennes sur l'évaluation des médicaments anti-cancéreux et un soutien accru à l'Organisation Européenne de Recherche sur le Traitement du Cancer (O.E.R.T.C.).

**1989 : Année européenne de la prévention du cancer**

La Commission européenne est en train d'élaborer un programme d'action pour les trois années à venir et toutes ces suggestions devraient orienter ses décisions. On en connaît les grandes lignes pour ce qui concerne l'information du public.

Pour 1987, la Commission se propose de réaliser un sondage Euro-Baromètre de manière à déterminer dans quelle mesure les Européens se sentent concernés par le cancer. Elle envisage de contribuer à une émission de télévision qui serait diffusée par plusieurs chaînes européennes. Une brève liste de „commandements européens” de prévention du cancer sera établie et diffusée. A cela s'ajouteraient l'organisation de concerts prestigieux, une campagne d'information dans le sillage du Tour de l'Avenir de la Communauté européenne et une grande manifestation à Copenhague. Le budget prévisionnel de cette campagne d'information s'élève à un demi-million d'Ecus auxquels



Examen des seins par une caméra infra-rouge.

s'ajoutent, toujours pour 1987, 3,5 millions d'ecus pour l'aide à la recherche et 1 million pour la prévention. Soit un total de plus de 200 millions de FB.

L'année 1988 sera probablement dominée par l'organisation d'une Semaine européenne contre le cancer. Un budget de dix millions d'ecus serait financé pour moitié par la CE et pour moitié par les ligues et associations nationales de lutte contre le cancer. Enfin, point culminant de ce programme triennal : la Commission a proposé au Conseil de proclamer 1989 „Année européenne de la prévention du cancer”.

#### Des décisions propres

Le programme Eurespoir n'est pas la première action européenne en matière de lutte contre le cancer. La Communauté a déjà adopté de nombreuses directives dans le cadre de ses compétences : protec-

tion des consommateurs, agriculteurs, environnement, santé et sécurité du travail, élimination d'entraves techniques aux échanges. La protection des travailleurs contre les effets des radiations était déjà prévue dans le traité Euratom et a fait l'objet de directives dès 1959. D'autres textes se sont ensuite attachés à réglementer la protection des travailleurs notamment contre le chlorure de vinyle et l'amiante, deux produits fortement cancérigènes. Le principe de l'étiquetage de tels produits a été posé par une directive de 1979 ainsi que l'obligation de soumettre toute nouvelle substance chimique à des études pour déterminer d'éventuelles propriétés cancérigènes. En 1983, par exemple, la mise sur le marché de la „crocidolite” a été proscrite par une directive.

Dans la foulée du programme Eurespoir, la Commission s'apprête à

proposer au Conseil de nouvelles mesures dans le cadre de ses compétences. Elle dispose par exemple de pouvoirs importants en matière commerciale et agricole qui devraient notamment lui permettre d'élaborer des mesures susceptibles de réduire le tabagisme ou de promouvoir une alimentation équilibrée. Ces mesures seront annoncées dans les semaines qui viennent. Elles seront exposées dans le prochain numéro d'Eur-Info.

On le voit, la CE est résolument passée à l'offensive dans la lutte contre le cancer. Objectif : dans un premier temps, stopper l'extension de la maladie, puis, en réduire l'incidence et la mortalité. Un programme ambitieux qui, s'il est bien reçu par chaque citoyen européen, pourrait sauver chaque année des dizaines de milliers de vies humaines.

André Riche

## Claude Gompel :

### „Viser surtout l'éducation du public”

Le professeur Gompel, administrateur-délégué de l'Oeuvre belge du Cancer, assure la gestion quoti-

dienne de la seule association nationale belge de lutte contre le cancer. Créée en 1950 et communautarisée

dans sa structure après les lois d'août 1980, l'Oeuvre a orienté ses activités dans trois domaines principaux :

l'aide sociale aux patients et aux familles, l'aide à la recherche et l'éducation du public. Des objectifs ambi-

tieux mais des moyens financiers limités ...

**C. Gompel :** Le ministère de la Santé publique nous a confié la tenue du registre du cancer et, à ce titre, nous octroie un subside. Mais, pour l'essentiel, nous devons nous débrouiller sans soutien public ou presque. Nous avons connu une période difficile avec la communautarisation mais aujourd'hui l'Oeuvre recommence à fonctionner normalement. Les Communautés ont désormais la compétence en matière de médecine préventive. Elles ont promis des subsides. La Communauté flamande nous a octroyé un premier soutien de 750 000 francs pour 1986. Du côté francophone, on examine la question. Pour le reste, nos ressources financières proviennent des dons et des legs du public.

**Eur info :** *Le public belge est-il bien informé à propos du cancer ?*

**CG :** L'éducation du public est le domaine d'action le plus mal développé en Belgique. On constate que dans les pays où il est bien informé, le public participe bien plus activement à la lutte contre le cancer. Les Néerlandais ou les Scandinaves, par exemple, sont bien plus motivés que les Belges. Chez nous, il y a un très gros effort à faire pour vaincre le réflexe de crainte. Mais cela coûte cher : une campagne d'information valable au niveau national représente un investissement d'une trentaine de millions.

**EI :** *Quel type d'information faut-il, selon vous, développer ?*

**CG :** L'éducation du public doit surtout viser la connaissance de la maladie. Le public recevra

mieux les conseils préventifs s'il comprend mieux ce qu'est le cancer. En Belgique, beaucoup de gens ignorent encore qu'on guérit un cancer sur deux. Ils hésitent à consulter. Ils ne croient pas à la prévention ni au dépistage. Les centres universitaires de dépistage n'examinent chacun qu'une dizaine de milliers de personnes par an. On ne couvre ainsi qu'une infime partie de la population. Le même réflexe hostile joue à l'égard de la thérapeutique. Aux Pays-Bas, les malades atteints de cancer se font tout naturellement soigner dans des centres anticancéreux. Mais en Belgique, on considère ces établissements comme l'antichambre de la mort. Si bien qu'à armes thérapeutiques égales, les résultats sont meilleurs aux Pays-Bas.

L'éducation du public doit commencer tôt et privi-

légier une approche positive, optimiste, plutôt que dissuasive et culpabilisante.

**EI :** *Quelle devrait être l'action européenne en ce domaine ?*

**CG :** Il existe déjà une association européenne des ligueurs contre le cancer. Ce canal permet des échanges d'informations et d'expériences utiles.

En matière de recherche, les moyens à mettre en œuvre sont tellement importants qu'il faut regrouper les efforts. Pour le reste, tous les Etats membres n'accueillent pas cette initiative européenne avec le même intérêt. Les Pays-Bas sont très en avance pour l'éducation du public et considèrent qu'ils n'ont de leçons à recevoir de personne. Ils sont peu enthousiastes pour des actions d'information. Mais nous, Belges, nous sommes preneurs.

## Georges Ziant :

### „Se mobiliser contre un ennemi commun”

L'Association contre le Cancer est l'une des nombreuses a.s.b.l. qui se sont constituées ces dernières années pour informer le public belge sur le cancer et sur les moyens de le prévenir. Créée en 1983 et dirigée par un jeune médecin, Georges Ziant, elle compte aujourd'hui plus de 40 000 membres. Leurs cotisations et leurs dons sont les seules ressources de l'association.

**Eur info :** *Pourquoi avoir créé une a.s.b.l. de plus dans un domaine où les associations sont assez nombreuses et risquent de se concurrencer ou de disperser leurs efforts ?*

**G. Ziant :** Le succès de notre a.s.b.l. montre qu'elle correspond à un besoin. Lorsqu'elle a été créée, peu de choses se faisaient en matière d'information sur le cancer dans notre pays. Ce n'est pas le moindre des paradoxes : la Belgique a l'un des taux de mortalité par cancer les plus élevés du monde ! Or, pour mille francs consacrés aux soins curatifs, l'Etat ne

consacre qu'un tout petit franc au dépistage et à la prévention : mille fois moins ! On préfère guérir, ou tenter de guérir, plutôt que prévenir.

**EI :** *La communautarisation en Belgique de la prévention peut-elle améliorer les choses ?*

**GZ :** Jusqu'à présent, il n'y a guère de changement et on peut comprendre pourquoi. La prévention dépend des budgets communautaires — assez pauvres — et les soins, du budget national. Si les communautés investissent dans la prévention, c'est sans espoir de retour. C'est le budget de l'Etat central qui en profitera en économisant des dépenses de soins de santé.

**EI :** *Et la Communauté européenne, que peut-elle apporter de plus ?*

**GZ :** Elle permettra des synergies, des économies de moyens en évitant les doubles emplois dans la recherche ou en organisant des campagnes de sensibilisation à l'échelle européenne. La CE peut aussi

mettre son poids politique et moral dans la balance pour faire comprendre que la prévention est aussi une carte importante à jouer. De plus, une action de la CE dans ce domaine s'inscrit dans la philosophie de l'Europe des Citoyens. Le cancer est un sujet socialement important qui concerne chaque Européen. Une campagne européenne de sensibilisation peut contribuer à une plus grande identification des citoyens avec l'Europe, en les mobilisant contre un ennemi commun : le cancer. Mais les moyens financiers de la CE, sont, eux aussi limités. Elle prévoit 5 millions d'écus pour 1987, soit un peu plus de 200 millions de F.B., ce qui représente moins d'un franc par Européen. Dans ce budget, une vingtaine de millions de francs iront à l'information. A titre de comparaison, la campagne de promotion de l'examen de santé, organisée au printemps dernier par notre association et la Société scientifique de médecine générale, a coûté près de 15 millions de

francs. Heureusement, dès 1988, la CE pourrait consacrer un budget dix fois plus important au volet „information” de son programme. Pour être efficaces, les actions qu'elle parrainera devront être relayées et amplifiées dans les Etats membres par les associations existantes.

**EI :** *Mais si les budgets publics sont trop limités, quelles autres ressources pourraient s'y ajouter ?*

**GZ :** Celles des sponsors privés. Par exemple, en aidant la recherche qui est en secteur de pointe, intéressant tout le monde, les commanditaires privés peuvent donner une image positive de leur société. Je pense en particulier aux compagnies d'assurances, celles qui assurent sur la vie : elles sont directement intéressées. La CGER notamment a octroyé jusqu'à présent plus d'un milliard de francs à la recherche sur le cancer. Aux Etats-Unis, il y a des sociétés d'assurance qui offrent des „check ups” gratuits à leurs assurés. Il faudrait que ces exemples fassent école.

## CE 1987 : le privé à l'honneur

La croissance économique européenne, modérée en 1986, s'améliorera l'année prochaine si les investissements privés se multiplient. Mais le taux de chômage restera à un niveau élevé. C'est ce que déclare en substance la Commission européenne dans son Rapport économique annuel 1986-1987.

### Eclaircies

Des éclaircies sont apparues dans plusieurs domaines, tant sur le plan mondial que communautaire. La baisse conjuguée du cours du dollar, des taux d'intérêt et des prix pétroliers, bien que fragile, ouvre des perspectives favorables à la reprise économique. La facture pétrolière de la CE, par exemple, s'est réduite de moitié depuis un an, ce qui représente une économie de 85 milliards d'Ecus (2,5 % du Produit Intérieur Brut — PIB).

Grâce à cela, la balance des paiements de la CE sera équilibrée en 1986 et les taux d'inflation ont été ramenés au niveau le plus bas depuis deux décennies. Les prix à la consommation devraient enregistrer une augmentation moyenne de 3,7 % en 1986 et de 3 % en 1987 contre une hausse de 13 % en 1980. Le pouvoir d'achat des ménages augmentera vigoureusement au cours des deux prochaines années, de même que les investissements des entreprises.

Malgré ces éléments positifs, des nuages subsistent. Le taux de croissance moyen de la CE pour la période 1986-1990 devrait rester inférieur à 3 % par an (2,5 % en 1986 et 2,8 % en 1987). Les taux de croissance nationaux s'échelonnent entre 3,6 % pour l'Italie et 0,2 % pour la Grèce en 1987. Dans ces circonstances, le taux de chômage de la CE à Douze dépassera encore 10 % de la population active en 1990. Le commerce extérieur restera aussi déprimé.

Les exportations des Etats membres progresseront en 1986 d'environ 2,2 % en volume, soit moins de la moitié du chiffre atteint en 1985. Les importations extra-communautaires de la CE vont par contre augmenter (en volume) beaucoup plus rapidement (environ 6,5 %). La nette amélioration des termes de l'échange permettra malgré tout à la balance des opérations courantes d'enregistrer en 1986 un excédent nettement supérieur à celui de 1985.

Bien que le déficit des administrations publiques de la Communauté soit en net recul, la croissance de la dette publique en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) n'a cessé d'augmenter. Ce ratio qui était, en moyenne dans la Communauté, de 50 % en 1982, dépassera 63 % en 1987. Plusieurs pays, dont la Belgique, l'Irlande et l'Italie, doivent aujourd'hui faire face à un endettement qui dépasse leur PIB annuel.

La convergence réelle des économies européennes est toujours un vain mot. Le citoyen moyen des quatre Etats membres les plus pauvres (Espagne, Grèce, Portugal et Irlande), qui représentent environ 20 % de la population actuelle de la CE, disposait en 1985 d'un revenu réel inférieur de moitié à celui du citoyen moyen des quatre pays les plus riches (RFA, France, Danemark et Luxembourg). Si l'on considère les extrêmes (Portugal et Luxembourg), le rapport est pratiquement de 1 à 3.

### Priorité aux investissements

Afin de réduire le chômage de manière durable et significative, la Commission européenne propose de dynamiser l'économie de la CE en encourageant plus fermement la consommation et les investissements privés.

C'est en effet la demande intérieure qui en-

traîne actuellement la croissance communautaire. La consommation privée évolue rapidement (3,6 % en moyenne en 1986 et 1987), de même que les investissements d'équipement des entreprises. Ces derniers devraient croître de 6,1 % en 1986 et de 6,9 % en 1987. La reprise des investissements en construction est visible, mais leur accroissement restera faible en 1987 (3,2 %).

Le Rapport préconise donc d'agir simultanément sur les salaires bruts et les salaires nets. Si l'évolution du coût des salaires réels par tête reste modérée en 1987, la rentabilité des entreprises se verrait confirmée. Par ailleurs, pour éviter des répercussions négatives sur le revenu des ménages, des allègements fiscaux et une réduction des cotisations sociales devraient être opérés assez rapidement.

Les investissements publics et d'infrastructure au sens large pourraient également devenir un facteur dynamique de la demande, si les budgets des Etats membres le leur permettent.

La situation apparaît la plus favorable en RFA, au Luxembourg et, dans une moindre mesure, en France et au Royaume-Uni. En Belgique, Grèce, Irlande, Italie et au Portugal, par contre, la persistance de déficits trop lourds exige que l'assainissement des dépenses publiques soit poursuivi en priorité.

### Belgique : sus au déficit

L'ampleur du déséquilibre budgétaire belge fait de l'assainissement des finances publiques la priorité n° 1 du gouvernement. Son programme de décembre 1985 vise à réduire le solde net à financer du Trésor à 8 % du PNB en 1987 et à 7 % en 1988, alors qu'il représentait encore 11,5 % en 1985. L'allègement de la fiscalité sur les personnes physiques a été maintenu mais cette dimi-

nution des recettes publiques devra être compensée par une hausse des impôts indirects.

La croissance économique en Belgique pour 1986, devrait, avec une hausse de 2 % du PIB en volume, dépasser les taux réalisés ces cinq dernières années. En revanche, en 1987, la croissance se trouvera freinée par l'effet de modération des revenus des ménages consécutif au programme d'assainissement budgétaire décidé au printemps 1986. On s'attend à une croissance du PIB en volume de 1,3 % contre une hausse de 2,8 % pour la CE à Douze.

Le taux de chômage belge restera supérieur à la moyenne communautaire. Il s'élèvera à 12,9 % de la population active en 1986 et à 13,7 % en 1987 (11,7 % pour la CE en 1986 et 87). De même, l'emploi ne progressera que très légèrement en 1986 (0,3 % contre 0,8 % pour la CE). En 1987, la Belgique est le seul Etat membre à prévoir une croissance négative de l'emploi (+ 0,6 % contre 0,8 % pour la CE).

La hausse des prix devrait demeurer faible après le ralentissement important de l'inflation en 1986 (de 4,9 % à 1,3 %). Cela se traduira rapidement, par le biais du système de l'indexation, en une décélération de la hausse des salaires nominaux. Après 1986, les négociations salariales se dérouleront sous la contrainte dont dispose le gouvernement pour faire respecter les conditions de compétitivité.

Le ralentissement des hausses salariales a déjà provoqué une réduction du coût salarial réel par unité produite de près de 9 % entre 1981 et 1986. La rentabilité des entreprises s'est parallèlement améliorée. En outre, une nouvelle réduction de l'impôt sur les revenus des sociétés a été décidée, ramenant le taux d'imposition maximal de 45 % à 43 % en 1988.

J. Darya

## Lorsqu'une reine redevient Cendrillon La Poésie dans la CE

Depuis Dante, la poésie jouissait dans la littérature d'une place de choix. C'est un poète, Joachim du Bellay, qui au XVI<sup>ème</sup> siècle lançait son fameux manifeste „Défense et Illustration de la Langue Française" (1548). Il proclamait ainsi, avec Ronsard, le renouveau de la littérature moderne française et, par la même occasion, la renaissance. Des poètes n'ont-ils pas inspiré le mouvement romantique ? Et jusqu'à une époque récente du XX<sup>ème</sup> siècle, ils furent encore et toujours à la base du renouveau dans le domaine des arts et des lettres. Qu'aurait été l'Europe sans Victor Hugo, Byron, Rilke, Claudel ou Lorca ? Peut-on même imaginer ce que serait l'Europe d'après 1950 sans René Char, Eugenio Montale, Seferis, Lucébert, Paul Celan, Bertolt Brecht ou Günter Grass ? Et cette énumération n'est qu'un pâle reflet de la richesse poétique.

Mais ne doit-on pas se poser la question de l'apport fondamental des poètes ? C'est là une question dont l'évidence n'a rien d'immédiat. La poésie nous renvoie toujours à quelque chose sur lequel nous n'avons pas de prise. A cet égard, elle est dans ce siècle éminemment technologique, un signe de contradiction. Le poète ne doit-il pas, par essence, ouvrir des portes qui nous semblent fermées ? De la sorte, la poésie a joué après la dernière guerre un rôle libérateur en Europe. Face aux destructions, elle se révélait comme un espoir de renaissance et ouvrait vers de nouvelles formes de vie après l'anéantissement. C'était là l'œuvre des poètes des années 50, de Cobra, jetant un pont entre les grandes villes européennes, Copenhague, Bruxelles et Amsterdam, avec un centre à Paris. Le ferment travaillait partout en Europe, d'Oslo à Milan. De la fondation de l'Unesco aux tractations préliminaires au traité de Rome, partout poètes et écrivains manifestaient leur présence. Il n'est pas inuti-

Un nuage passe au-dessus de nous  
un nuage d'un blanc immaculé  
Je n'ose pas trop le suivre des yeux  
maintenant que j'ai conduit la voiture

jusqu'à ce boulevard périphérique  
Quand les mouvements ne le cachent pas  
il a une sorte d'air triomphant  
En même temps il faut tout regarder

les feux les passants les autres voitures  
si bien que je l'ai perdu assez vite  
Au moment de reprendre l'autoroute  
je le cherche encore un peu sur la ville

On dirait qu'il n'y a plus rien

inédit, 1986.

Jean-Pierre Colombi  
France

le de citer dans ce contexte des noms comme celui du poète britannique Stephen Spender qui publia en 1985 chez Faber & Faber son passionnant *Journal consacré à cette période*, ou celui d'Albert Camus ou d'André Malraux. A ce moment-là, la poésie prenait une part active à la prise de conscience européenne. Mais où en est-elle aujourd'hui ?

### La poésie en chiffres

Ce n'est pas le lieu de tenter un essai sur la signification de la poésie pour la culture européenne ni sur son rôle actif éventuel dans la formation de la conscience collective européenne. Tout au contraire, nous voulons insister sur le fait que cette voix puissante risque de devenir muette, tout simplement parce que la poésie est menacée en tant que produit économique. Elle se trouve presque en sursis. Symptomatiquement, si l'on n'y prend pas garde, la situation pourrait aussi devenir critique pour d'autres formes d'expression de la culture européenne considérées pourtant comme indestructibles. Nous pensons à l'humanisme, à la connaissance de notre passé, à la pensée philosophique et même à l'enseignement.

En examinant le domaine de la poésie dans la pro-

duction totale des éditeurs, force est de constater que sa position est faible, avec une représentativité de 2 à 3 % des titres parus et seulement 12 % de la production des titres littéraires. N'oublions pas que le tirage moyen d'un recueil de poésie se situe entre 500 et 2000 exemplaires. La poésie est de ce fait pratiquement absente des médias. La situation dans l'enseignement est aussi dramatique : le latin et le grec ont presque disparu et les générations actuelles vont jusqu'à ignorer Homère, Virgile ou Horace. Cette culture-là a sombré dans une nuit sans fond entraînant dans son sillage d'ignorance, la connaissance de la Renaissance. En outre, l'enseignement des langues connaît ces dernières années, depuis 1970 surtout, une tendance pragmatique qui les décroche de la grammaire et de la littérature.

Ce n'est guère qu'à l'école primaire que l'on récite encore des poèmes appris par cœur. Il n'est pas exagéré de parler d'une cérébralisation de l'enseignement dont la poésie a certainement fait partiellement les frais. L'une des causes du déclin de la conscience européenne ne réside-t-elle pas dans une certaine abdication de l'intelligentsia intellectuelle et artistique ?

Au niveau de la diffusion par les bibliothèques et les librairies, la poésie est réellement traitée en marâtre. Ce qui explique les tirages ne dépassant pas 500 à 1000 exemplaires, donc un prix de vente élevé sans pour autant que l'auteur puisse en tirer quelques revenus. Comment alors le poète pourrait-il consacrer son temps à son art ? C'est donc un constat de misère que l'on peut comparer à l'état des artistes et poètes dans les pays sous-développés. A cette différence près, cependant, que l'Europe porte la responsabilité de son propre déclin. La CE compte environ deux cents écrivains de profession. Leurs revenus sont inférieurs à celui d'un professeur de l'enseignement moyen. Le nombre de poètes obligés d'exercer une autre activité professionnelle pour survivre, est estimé à environ sept mille dans toute la Communauté.

### Nécessité d'une enquête

En raison de la situation difficile dans laquelle se trouve la poésie dans la CE, la Commission nous a confié en 1983 la mission de mener une enquête quantitative sur cette situation et, sur la base des résultats obtenus, de faire des propositions pour l'améliorer. La méthode d'enquête a été définie lors d'une colloque à Bruxelles le 28 février 1983 réunissant des représentants des Sociétés littéraires des Dix. La coordination de l'enquête y a été confiée à l'Association Européenne pour la Promotion de la Poésie, fondée en 1980 après le premier Festival européen organisé en septembre 1979. Le gouvernement belge mit à disposition le personnel nécessaire à l'exécution de ce travail. L'Association avait entretemps créé une Bibliothèque européenne de poésie et un Centre pour l'étude, la documentation et la traduction de la poésie, tous deux situés à Louvain. On disposait ainsi des instruments indispensables pour

mener à bien cette délicate mission. Les résultats de l'enquête ont été réunis dans un livre intitulé en néerlandais „Poezie in Cijfers” dont une traduction en français paraîtra prochainement.

Le rapport contient des informations précises sur la production des livres dans la CE et la place occupée dans celle-ci par la littérature et la poésie; sur les recueils et les périodiques de poésie; sur les éditeurs de poésie; sur les éditions à compte d'auteur et pour compte propre; sur les traductions, etc. Un chapitre distinct est consacré à la diffusion en librairie et aux autres moyens de diffusion (marchés de poésie, ventes par correspondance, boutiques de poésie, foires aux livres, comptoirs itinérants) et à la place occupée par la poésie dans la presse écrite, parlée et télévisée. Ce dernier point est particulièrement piquant. Mais on rencontre une grande ingéniosité déployée par les poètes pour diffuser leurs œuvres; la Grande-Bretagne et les Pays-Bas peuvent à cet égard être cités en exemples. Les Etats semblent ignorer l'existence de la poésie; pour remédier à cette situation, „Poezie in Cijfers” avance des propositions concrètes se référant à la formation littéraire, à la création d'ateliers de poésie, de séminaires de traduction, à une aide aux centres de poésie, à l'élaboration d'un régime de conférences scolaires et d'échanges littéraires et enfin, pour ne rien oublier, un programme d'aide aux poètes eux-mêmes. Le rapport esquisse une image de la décadence de la culture linguistique en Europe occidentale.

#### La poésie et la conscience européenne

Mots et images devraient être indissociables : c'est d'ailleurs le cas dans toutes les grandes cultures du passé. Les hiéroglyphes en sont



Le Professeur Eugène Van Itterbeek en compagnie du poète norvégien T. Vindtorn.

l'exemple le plus intégré. On peut aussi citer les „logogrammes” de Christian Dotremont pour montrer combien passionnante est l'imbrication du mot et du graphisme. Alors, pourquoi ériger le cinéma et la télévision en ennemi ? La littérature et donc aussi la poésie, a tout à gagner à suivre de près l'évolution de la culture de l'image. L'image ne peut-elle pas précisément doter le mot de nouvelles ailes insoupçonnées pour le porter encore beaucoup plus loin que ne peuvent le faire la chose dite ou écrite ? La poésie a déjà perdu un allié précieux, la musique. Doit-elle aussi se détourner de l'image ? En octobre 1987 le IXème Festival européen de Poésie tentera de démontrer les possibilités de l'image pour la poésie, à l'aide d'expositions et de films. Un colloque y sera aussi tenu sur le langage de l'image ou la force picturale de la langue poétique. Ne faut-il pas jeter des ponts entre les différentes expressions artistiques pour favoriser un renouveau culturel susceptible de clarifier les rapports entre art et société.

En fin de compte, beaucoup se posent la question de la relation qui peut bien exister entre la poésie et

l'Europe. Certains poètes y voient de la mégalomanie. Le nom même d'Europe y a pris une sonorité peu flatteuse, probablement en raison de la mise en place d'instances officielles doublées d'une bureaucratie et d'un régime politique européen. L'écart entre les idées et la réalité y semble encore plus grand. Cependant, le diagnostic posé par André Reszler dans son introduction à *l'Europe et les intellectuels* (Gallimard, 1984), ne serait-il pas plus proche de la vérité ? „L'exclusivisme technique de l'intégration européenne n'explique que partiellement le phénomène d'abstention des intellectuels dont nous soulignons la portée. Ce phénomène trouve ses racines essentielles dans la marginalisation et l'automarginalisation des artistes, des écrivains, au sein de la société et dans la crise de conscience européenne.”

Notre enquête a montré que le poète ne souhaite pas cette marginalisation mais qu'il y est plongé par des structures sur lesquelles il n'a aucune prise et qu'il subit. Pourquoi s'étonner dès lors que certains poètes se détournent d'une société qu'ils ressentent comme inutile et sclérosée, pour partir à la recherche des sources profondes et

invisibles de l'existence, comme Orphée. Le problème a été évoqué et énoncé en des termes non moins incisifs au cours du VIIIème Festival européen de la Poésie dédié à „L'expérience du gouffre”.

L'absence d'une conscience européenne est ressentie comme un gouffre et pas uniquement en Europe; en Afrique aussi et peut-être de manière plus aiguë encore, parce que les écrivains et les intellectuels se demandent pourquoi l'Europe se tait sur des questions fondamentales pour l'avenir du monde : le problème de la faim, de l'inégalité de la répartition des biens, de la course aux armements ... Il s'agit des choix essentiels, comme le disait un important écrivain belge d'expression française, que l'Europe doit faire entre les conceptions historiques dominantes des sociétés qui divisent le monde. Les poètes ne peuvent pas échapper à ce choix et, comme le disait André Reszler, ils ne peuvent rester en marge.

Eugène Van Itterbeek

#### Bibliographie :

De Ervaring van de Afgrond / L'Expérience du gouffre / The Experience of the Abyss, 8ème Festival européen de Poésie, n° 3 (n° 1 : Essay's; n° 2 : Poèmes / Poems; n° 3 : Gedichten), Leuven 1986 (resp, 300, 600 et 350 FB)

Eugène Van Itterbeek, Poëzie in cijfers, Leuven 1986 (300 FB).

Disponible auprès de la Bibliothèque européenne de poésie (Blijde Inkomststraat 9; B-3000 LEUVEN tél. 016/23.53.51)

Textes du Colloque CE sur „La poésie depuis la deuxième guerre mondiale dans les pays de la Communauté,” in Périodique de poésie II, 1986, n° 3-4 de l'Association européenne de promotion de la poésie.

## Belgique : les aides d'Etat sur la sellette

Durant l'été, la Cour de justice européenne a rendu un arrêt important. La question était de savoir dans quelles circonstances une participation de l'Etat au capital d'une entreprise pouvait être considérée comme une aide incompatible avec le marché commun. Et plus précisément, avec l'article 92 du Traité de Rome qui interdit les aides accordées par les Etats, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence et qui affectent en outre le commerce entre Etats membres.

### Intermills

Pour mieux comprendre l'importance de ce nouvel arrêt, il convient de revenir à l'arrêt Intermills de 1984. Dans cette affaire, l'Etat belge avait accordé, dans le cadre d'un programme de restructuration et de rationalisation de la production, une aide à une papeterie, sous formes d'un prêt à taux préférentiel, d'avances remboursables et d'un apport en capital. La Commission européenne, chargée d'examiner les aides accordées dans les Etats membres, avait considéré que la participation au capital de cette entreprise était incompatible avec les dispositions de l'article susmentionné du Traité. Le gouvernement belge avait demandé l'annulation de cette décision. La Cour s'était ralliée à la position de la Commission selon laquelle un apport de capital frais peut constituer une aide. Il n'y a pas lieu en effet d'opérer une distinction selon la forme de l'aide accordée, dès lors que les conditions d'application de l'article 92 sont réunies. La Cour a néanmoins annulé la décision de la Commission, parce que celle-ci n'avait pas apprécié l'apport en capital de la même manière que les deux autres aides, alors qu'elles avaient été toutes trois accordées dans le cadre du même programme de restructuration. La décision de la Commission ayant été annulée, les au-

tres conditions d'application de l'article 92 n'avaient pas été examinées.

### Boch

A l'occasion de l'affaire Boch, la Cour de justice a eu récemment l'occasion de préciser le point de vue qu'elle avait adopté en 1984. Le gouvernement belge avait accordé à Boch, entreprise de céramique située à la Louvière, une aide sous la forme d'une prise de participation au capital de cette société. Le même scénario s'est reproduit : la Commission a déclaré cette aide incompatible avec le marché commun et l'Etat belge a, encore cette fois, formé un recours contre la décision de la Commission.

Les circonstances étaient néanmoins tout à fait différentes. L'entreprise intéressée avait subi des pertes importantes au cours des dernières années et elle n'avait pu survivre que grâce à de multiples interventions des pouvoirs publics.

L'Etat belge a estimé qu'il se trouvait discriminé, dans la décision de la Commission, par rapport à des actionnaires privés. Un investisseur privé dans la même situation, c'est-à-dire celle d'un actionnaire majoritaire d'une entreprise connaissant des difficultés temporaires, aurait lui aussi mis tout en œuvre pour sauver cette entreprise. L'Etat belge a rappelé que le programme de restructuration devait rendre à l'entreprise sa rentabilité. La Cour ne disposait toutefois pas d'informations suffisantes sur ce programme pour pouvoir décider si l'entreprise avait des chances de redevenir bénéficiaire à l'avenir. La Cour s'est du reste permis de douter qu'un particulier envisage sérieusement d'investir dans une entreprise déficitaire depuis plusieurs années et qui exerce, en outre, ses activités dans un secteur souffrant d'un excédent de capacités.

Sans l'aide de l'Etat, l'entreprise était par consé-

quent condamnée à fermer ses portes, étant donné qu'elle n'aurait jamais pu recueillir sur le marché privé des capitaux, les montants dont elle avait besoin pour survivre.

### Economie de marché

En d'autres termes, le critère permettant d'établir si l'on se trouve ou non en présence d'une aide d'Etat au sens de l'article 92 est le comportement hypothétique d'un investisseur particulier qui agirait conformément aux lois normales du marché et qui ne tiendrait aucun compte de considérations d'ordre social, régional ou sectoriel. Dès lors que le comportement de l'Etat ne correspond pas à ce comportement hypothétique, on se trouve en présence d'une aide d'Etat.

Reste la question de savoir si l'apport en capital contesté fausse ou menace de fausser la concurrence et affecte le commerce entre Etats membres. A cet égard, le gouvernement belge reproche à la Commission de motiver insuffisamment sa décision. Mais il n'a fourni que des informations limitées à cette dernière. Il était clair en tout cas que Boch exportait plus de 70 % de sa production vers d'autres Etats membres, à des prix nettement inférieurs à la moyenne européenne.

L'entreprise ne pouvait maintenir ces prix peu élevés que grâce au soutien financier de l'Etat. L'aide publique renforçait donc la position de l'entreprise par rapport aux concurrents européens.

Dans ces conditions, il a été considéré que cette aide affectait les échanges intracommunautaires. Un apport en capital qui maintient en vie des capacités de production travaillant à perte peut fausser les conditions de concurrence : le libre jeu de l'offre et de la demande exigerait normalement la fermeture de l'entreprise considérée, ce qui offrirait à d'autres entreprises concurrentes plus rentables une chance

de se développer. Le maintien en vie d'entreprises non compétitives va à l'encontre des intérêts du marché commun. Ces raisons suffisent pour décider que l'apport en capital contesté de l'Etat belge a affecté le commerce entre Etats membres et faussé la concurrence.

En dernier ressort, les autorités belges ont tenté d'en appeler aux droits de la défense. Elles auraient été insuffisamment informées de l'identité et des griefs des parties intervenantes. Bien qu'il n'existe pas, en matière d'aides, de procédure contradictoire, un principe fondamental du droit communautaire veut en effet que les droits de la défense soient respectés. En arrêtant la décision contestée, la Commission s'est toutefois exclusivement fondée sur des informations dont les autorités belges avaient connaissance. Même sans les observations des parties intervenantes, la décision aurait été la même, de sorte que ce moyen a également été rejeté. Par conséquent, la décision contestée de la Commission n'a pas été annulée. L'apport en capital de l'Etat belge à Boch a donc dû être rapporté.

### Plan textile

Ce n'est pas la première fois que la Belgique est condamnée dans une affaire de ce genre. C'est ainsi que la Commission européenne a toujours vu d'un mauvais œil le plan textile. Elle ne s'est jamais opposée à ce qu'un actionnaire privé procède à une augmentation importante de capital dans l'industrie textile, mais elle s'est montrée extrêmement allergique à l'opération, lorsque l'actionnaire est public. Les dossiers européens ouverts à l'occasion de ce plan sont légion. Un grand nombre d'entre eux ont cependant pu être réglés à l'amiable par l'ancien ministre des affaires économiques, Marc Eyskens, sans procédure devant la Cour de justice. Le gouver-

nement belge estimait injuste que la Commission pousse une entreprise à la faillite en l'obligeant à rembourser des aides d'Etat, alors que les aides accordées en Belgique sont négligeables en comparaison avec celles qu'octroient les pays voisins.

#### Normes sévères

On peut toutefois se demander si la Communauté n'a pas fixé des normes trop sévères aux Etats membres. Par comparaison avec l'AELE et le GATT, le traité CE est de loin le code le plus strict. Seule la Communauté a érigé en principe l'interdiction des aides d'Etat. Seule la Communauté a chargé

une institution de veiller à l'application de la réglementation considérée. Ces dispositions s'inspirent du souci de réaliser un véritable marché interne avec des conditions de concurrence égales pour tous les participants.

Cela ne signifie cependant pas que la Commission s'oppose à toute forme d'aide, comme il ressort d'une communication récente de la Commission relative à l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche-développement (\*).

Dans cette communication, la Commission exige une diminution progressive

(\* ) JO C 83 du 11 avril 1986.

de l'aide, à mesure que l'activité subventionnée se rapproche du marché. L'aide ne peut en toute hypothèse excéder 50 % du coût total des projets, sauf si ceux-ci présentent une importance socio-économique majeure, s'ils sont liés à des programmes communautaires ou s'ils sont réalisés dans les régions les moins favorisées de la Communauté. La Commission entend également s'occuper de la diffusion des résultats de la recherche, de manière à ce que l'ensemble de la Communauté puisse en bénéficier.

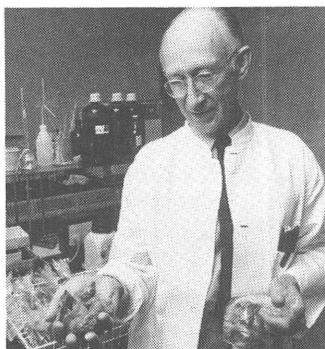
Le contrôle des aides d'Etat par la Commission ne doit donc pas être exclusivement considéré

comme une entrave au rôle que les Etats membres peuvent jouer dans la politique industrielle. La Commission cherche d'abord à inciter ces derniers à placer leur politique industrielle dans une perspective européenne. L'ouverture croissante de l'économie communautaire au reste du monde exige une stratégie industrielle globale pour l'ensemble de la communauté, stratégie où des aides d'Etat destinées à protéger exclusivement des intérêts nationaux n'ont plus leur place.

Kris Vangrieken  
Groupe d'Etudes politiques européennes

## Des enjeux importants, des moyens limités

Les ministres de la Recherche de la Communauté se sont engagés à adopter, lors de leur prochain Conseil du 9 décembre, le programme-cadre qui englobera les différentes actions de la Commission dans le domaine des nouvelles technologies de 1987 à 91. Plusieurs de ces actions, telles que „Esprit” (technologies de l'information), „Race” (télécommunications) ou la recherche dans le domaine de la santé, arrivent en effet à échéance à la fin de cette année et il serait très préjudiciable de devoir interrompre, faute de crédits, les projets en cours. Mais un accord au Conseil est loin d'être assuré : la Grande-Bretagne, la RFA et la France estiment que la Commission est trop gourmande en proposant une enveloppe de 7,7 milliards d'Ecus pour le programme-cadre. Lors du dernier Conseil Recherche du 22 octobre, les Allemands ont ainsi laissé entendre qu'il faudrait au moins la couper de moitié, restrictions budgétaires obligent. Si les „argentiers” de l'Europe grincent des dents, les petits pays ou ceux qui sont moins avancés dans le domaine des nouvelles tech-



nologies, comme l'Espagne et l'Italie, soutiennent la Commission et, selon les observateurs, on pourrait arriver à un compromis autour de 5 à 6 milliards d'Ecus.

En attendant, l'exécutif bruxellois vient de proposer le renouvellement de trois programmes de recherche (qui ne pourra donc être approuvé que lorsqu'un accord sur le programme-cadre aura été obtenu).

#### Race

Pour Race, la Commission propose de consacrer 800 millions d'Ecus de 1987 à 91. Au menu, le développement de la commu-

nication intégrée à large bande (IBC), c'est-à-dire ces câbles par lesquels transiteront dans le futur toutes les communications, du téléphone à l'informatique en passant par la télévision.

Un marché estimé dans la CE à quelques 100 milliards d'Ecus d'ici 1995 et pour lequel les industriels européens ne peuvent pas se permettre de se faire supplanter par leurs concurrents américains ou japonais. L'objectif de „Race” est donc d'amener une coordination, au niveau communautaire, de la définition du futur réseau (normes techniques, services offerts). Déjà 400 experts d'une centaine d'administrations, industries et organisations se sont attelés à cette tâche dans le cadre de „la phase de définition” du programme, lancée en juillet 85. Il s'agit donc de poursuivre ces efforts tout en préparant les nouvelles technologies nécessaires au réseau. Des appels d'offre seront lancés chaque année pour des projets de recherche impliquant la participation d'au moins deux entreprises de différents Etats membres et qui seront financés à 50 % par la CE.

#### Sprint

Aider à l'innovation et au transfert de technologie en Europe est aussi une nécessité. C'est l'objectif du programme SPRINT (Strategic Programm for Innovation and Technology Transfer) pour lequel la Commission vient de proposer un budget de 11 millions d'Ecus pour les deux prochaines années, en attendant un programme plus conséquent. Sprint visera surtout à renforcer la coopération entre les services nationaux existants qui assistent les entreprises innovatrices, en particulier petites et moyennes, et à créer des services nouveaux là où les besoins ne sont pas déjà couverts, notamment dans les régions défavorisées. Enfin, Bruxelles propose de consacrer 37 millions d'Ecus au programme de recherche en médecine et en santé (1987-89), lancé en 1978. Priorité sera donnée à la lutte contre le cancer et le SIDA. A côté de ces deux nouveaux secteurs, l'aide de la CE continuera à se diriger vers la recherche sur les problèmes liés au vieillissement, les services de santé (dépistage, soins extra-hospitaliers, etc.) et la technologie médicale.

## La politique culturelle

# Beaucoup de déclarations, peu d'actions

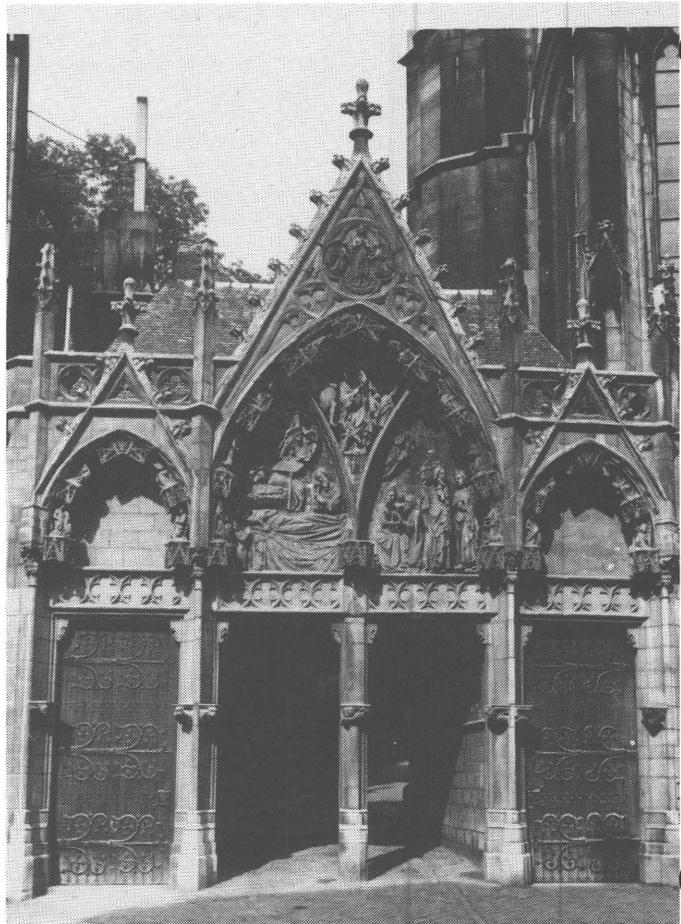
Le dernier Conseil des Ministres de la Culture de la CE, le 13 novembre, a une fois de plus illustré les obstacles qui empêchent la Commission européenne de lancer une véritable politique culturelle. Cette fois, c'est la RFA qui a affirmé qu'elle ne pouvait soutenir aucune extension des compétences de l'exécutif communautaire ni aucune augmentation des dépenses communautaires dans ce domaine. Motif invoqué : la culture est de la compétence des Länder et non du gouvernement de Bonn.

Les Ministres se sont donc contentés d'exposer leurs priorités nationales et d'adopter plusieurs résolutions. „L'Année européenne du cinéma et de la télévision” en 1988 a été approuvée. Un comité directeur sera mis en place à Rome le 12 décembre prochain. L'objectif de cette „année” est de développer une prise de conscience des enjeux économiques et sociaux de l'audio-visuel, de faire en sorte que l'identité européenne se reflète dans les médias audio-visuels, de renforcer la coopération en Europe dans les domaines du financement, de la production, de la distribution et de promouvoir une association plus étroite entre le cinéma et la télévision. La Commission compte profiter de cette occasion pour décider les Etats membres à lui donner les crédits suffisants pour soutenir une telle coopération.

Le Conseil a également adopté une résolution visant à promouvoir la traduction d'œuvres littéraires européennes en accordant une priorité aux langues les moins diffusées. La Commission accorde déjà de fait environ 20.000 Ecus par an, depuis 1982, pour cette action. La résolution prévoit notamment la création de prix annuels de traduction. Les autres résolutions portent sur la conservation du patrimoine architectural européen, la conservation des œuvres d'art et le mécénat des entreprises. A ce propos, les mesures fiscales propo-

sées par la Commission en mai 1985 (déductions pour les dons effectués à des organismes ou institutions culturelles agréés, exemption pour les fondations culturelles agréées, etc) sont toujours en souffrance. La conférence sur le mécénat privé qui aura lieu à Florence en mars prochain sera une occasion de rappeler aux Etats membres qu'ils ne doivent plus s'en tenir aux déclarations de principe.

Enfin, la Commission a présenté au dernier Conseil une recommandation sur la piraterie audiovisuelle adoptée par les milieux professionnels au cours du Forum international consacré à ce sujet, à Milan les 23 et 24 octobre derniers. Là aussi, une résolution des „Dix” de juillet 84 n'a jamais été suivie de mesures concrètes. Le commissaire Carlo Ripa di Meana a donc fait plusieurs suggestions qui ont été bien accueillies : le développement de techniques pour rendre la piraterie matériellement impossible; la création d'un registre européen contenant les données essentielles sur toutes les créations européennes, etc.



La Communauté européenne apportera une aide de 15.000 ECU à la restauration du portail du Bethléem (16<sup>ème</sup> siècle) de la Collégiale de Notre-Dame à Huy.

## L'acte unique

C'est peu de chose mais pour les Douze, c'est déjà trop.

Le Président Delors a rappelé au Parlement européen réuni en séance plénière les trois conditions indispensables pour son application.

„Au dernier Conseil de la recherche, on a traité la Commission comme si celle-ci était en train de négocier le prix d'un tapis au bazar d'Istanbul, comme si elle demandait cent francs pour en avoir cinquante.” Le Président de la Commission, Jacques Delors n'a pas maché ses mots à Strasbourg. Selon lui, cet Acte Unique que le Parlement estime un minimum à peine acceptable, les Douze tenteront de ne pas l'appliquer dans les mois qui viendront.

Les événements risquent donc de donner raison au Parlement qui, depuis le début, se méfie du Conseil.

L'Acte Unique dans sa dimension institutionnelle a voulu que l'Europe puisse décider mieux, plus vite et exécuter plus efficacement et que le Parlement soit davantage associé au processus législatif. Mais il y a trois conditions à cela : la première est que le Conseil modifie son règlement intérieur et qu'il s'impose à son tour des délais pour passer au vote; la deuxième concerne l'application de la procédure de coopération avec le Parlement; la troisième, c'est la lutte contre la prolifération des comités, véritable jungle où une multitude de fonctionnaires

nationaux n'exécute même pas les décisions de ses propres ministres et en empêche l'application.

Il faut donc sabrer sans merci et réduire les trois cents comités au strict minimum, c'est-à-dire trois, y compris le comité de réglementation. Ces trois conditions sont étroitement liées, mais rien n'indique que le Conseil est prêt à les accepter. Si c'était vraiment le cas — a conclu M. Delors — si la modestie, la prudence et la modération dont la Commission a jusqu'ici fait preuve, n'étaient pas payantes, alors il faudra changer de registre.

Rendez-vous au printemps prochain, comme il est de tradition, pour toutes les grandes offensives.

**13 octobre**

Luxembourg — Conseil Eco-Fin. Les „Douze”, qui n'ont pris aucune décision, se sont déclarés préoccupés par la situation des dépenses agricoles communautaires.

**13-14 octobre**

Luxembourg — Conseil agriculture. Quelques décisions sur des problèmes de gestion courante, ont été prises par les ministres des „Douze”.

**15 octobre**

Bruxelles — Le commissaire pour les affaires économiques Aloïs Pfeiffer présente le rapport économique annuel 1986-87.

**20 octobre**

Luxembourg — Conseil Industrie — Les ministres des „Douze” approuvent le programme d'action pour les PME, proposé par la Commission.

**20-21 octobre**

Djakarta (Indonésie) — La session ministérielle Cee-Asean montre une volonté commune de développer les investissements, la coopération et les échanges.

**21 octobre**

Luxembourg — Conseil Recherche. Progrès des „Douze” dans la définition des grandes lignes du programme-cadre 1987-91, mais pas encore d'accord sur son financement.

**22 octobre**

Bruxelles — Fons Margot, président des classes moyennes de Belgique, est élu président du Comité Economique et Social de la CE, pour une période de 2 ans.

**23 octobre**

Strasbourg — Le Parlement, réuni en session plénière pour la deuxième fois en octobre, adopte le rapport du socialiste espagnol Enrique Baron sur le financement futur de la Communauté.

## AIDE- MEMOIRE

Luxembourg — Le Parlement luxembourgeois ratifie „l'Acte Unique”.

**27 octobre**

Luxembourg — Les ministres des Affaires étrangères des „Douze”, réunis dans le cadre de la coopération politique, ont essayé de définir une position commune vis-à-vis de la Syrie, accusée d'être à l'origine d'actes terroristes en Europe.

Luxembourg — Conseil Affaires étrangères. Les „Douze” approuvent le compromis De Clercq-Yeutter sur les pâtes et les agrumes et définissent les principes de base pour les relations entre la CE et les pays du Comecon. Les ministres approuvent aussi les programmes „Star” et „Valorem” en faveur des régions européennes.

**29 octobre**

Bruxelles — Conseil Consommateurs. Les ministres des „Douze” adoptent une résolution sur l'intégration des politiques pour les consommateurs dans les autres politiques communautaires.

**3 novembre**

Bruxelles — Conseil Marché Intérieur. Quelques progrès sur les dossiers „Europe des citoyens” et accord entre les „Douze” sur une directive sur les opérateurs commerciaux.

**5 novembre**

Bruxelles — La Commission définit une nouvelle approche de la politique de coopération industrielle avec le Tiers-Monde.

Bruxelles — Conseil pêche. Les „Douze” trouvent un accord sur les mesures de contrôle.

**7 novembre**

Bruxelles — Le comité permanent de l'emploi parvient à un certain consensus entre partenaires sociaux européens sur les conclusions de la présidence britannique du Conseil sur la lutte contre le chômage.

**7-8 novembre**

Bruxelles — Séminaire de réflexion de la Commission européenne. Le commissaire chargé du budget, Henning Christophersen, fait des propositions pour le financement futur de la CE, qui pourrait tirer une partie de ses ressources du PNB et non plus de la TVA des „Douze”.

**7-8 novembre**

Londres — Coopération politique. Les ministres des Affaires étrangères des „Douze” définissent, avec l'abstention de la Grèce, quatre mesures limitatives vis-à-vis de la Syrie.

**10-11 novembre**

Bruxelles — Conseil Transports. Pas encore d'accord sur la libéralisation des transports aériens. Inquiétude pour la pollution du Rhin.

**11 novembre**

Bruxelles. Conseil Développement. Les „Douze” définissent une nouvelle politique d'aide alimentaire.

**13 novembre**

Strasbourg — Le Parlement européen, réuni en session plénière, approuve le budget 1987 en première lecture en rajoutant 536,1 millions d'Ecus en paiements et demande la création d'un fonds obtenu à partir de contributions nationales pour la réduction des stocks agricoles. L'assemblée approuve aussi la réduction de 5 % des quotas laitiers.

Bruxelles — Le vice-président Andriessen présente ses propositions de réduction de la production laitière et de viande bovine.

Bruxelles — Conseil Culture. Convergences de vues entre les „Douze” sur les actions à lancer.

La „Fondation Journalistes en Europe” est née en 1974. Chaque année, cette association organise un stage de huit mois, ouvert aux journalistes de tous les continents.

Ce stage s'adresse aux journalistes de 25 à 35 ans

## Journalistes en Europe

ayant au moins quatre années d'expérience et possédant une bonne connaissance de l'anglais et du français.

Il permet aux participants d'approfondir leur connais-

sance sur l'Europe par des séminaires, reportages, etc.

Le programme Journalistes en Europe, auquel la Communauté européenne et plusieurs autres pays

d'Europe apportent une contribution importante, est formé actuellement de 313 journalistes de 59 pays différents.

Secrétariat international, 33, rue du Louvre, 75002 Paris.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- Le système monétaire européen (Le dossier de l'Europe, 15/86, octobre 1986).
- La Communauté européenne dans le monde (Le dossier de l'Europe, 16/86, octobre 1986).
- EUROTEC (L'Europe de la Technologie, Commission des CE, Direction générale Information, Communication, Culture, n° 1/86).
- Innovations issues de la recherche communautaire — Sélection 1985 (Commission des CE, Direction générale XIII/A/3, Bâtiment Jean Monnet, L-2920 Luxembourg).
- TED (Tenders Electronic Daily : Business Opportunities for everybody) Dépliant, à obtenir auprès de : ECHO Customer Service, 177, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- InforMISEP (Document de travail sur les politiques de l'emploi, n° 15, septembre 1986), à obtenir auprès de Monsieur Andrew Chapman, Commission des CE, DG V/A/1, rue Archimède 2, 1040 Bruxelles.
- L'opinion publique dans la Communauté européenne (EURO-BAROMETRE n° 25, juin 1986).
- Le Japon et la Communauté européenne — Un bilan (Commission des CE, avril 1986, Bruxelles).
- Dix ans de Lomé — Bilan de la coopération CE-ACP, 1976-1985 (Europe - Information - Développement, CE, septembre 1986).
- Belgique, Communauté européenne et sécurité occidentale (1986, 104 p.) par le Groupe d'Etudes politiques européennes — Collection Idées et Documents, édité par le ministère des Affaires étrangères, 2 rue des Quatre-Bras, 1000 Bruxelles.

### EN VENTE

Au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la **Librairie européenne**, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles; au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- La politique audiovisuelle de la Communauté — Pro-



„Set Off” : le groupe polonais, lauréat du prix de la CE au Festival international de jazz „Hoeilaart” pour des orchestres de jeunes (21 septembre).

position de directive du Conseil concernant l'activité de radiodiffusion (Bulletin des Communautés européennes, Supplément 5/86, 31 p.), 100 FB (TVA exclue).

- Compendium des textes communautaires en matière monétaire (Comité monétaire des Communautés européennes, 1986, 150 p.), 300 FB (TVA exclue).
- Social Europe (CEC, Directorate-general for Employment, Social Affairs and Education, September 1986, n° 3/86), 300 FB (TVA exclue), peut être obtenu en français.
- L'industrie du logiciel (Europe Sociale, supplément 6/86), 150 FB/supplément.
- Nouvelles de la Science et des Technologies (n° 2-3, volume 4, septembre 1986, GORDES, avenue Jeanne 4, CP 124, 1050 Bruxelles), 500 FB.

## Agenda

**3.12** : Etudiants Econométrie (Katholieke Universiteit Leuven); **4.12** : Institut Saint-Joseph (Jambes); **5.12** : „Brabantse Volkshogeschool” (Bruxelles); **15.12** : Ecole Royale des Cadets; **22.12** : asbl Arc (Verviers).



Le commissaire C. Ripa di Meana félicite J. Mc Enroe qui a remporté, le 9 novembre, le 'Championnat de la Communauté européenne' à Anvers.



10 août : Le Commissaire Willy De Clercq, chargé du Commerce, et son collègue américain Clayton Yeutter concluent une trêve de six mois dans leur différend sur les conséquences de l'élargissement. Les Etats-Unis, qui estiment que leurs importantes exportations de maïs et de sorgho vers l'Espagne sont mises en danger suite à l'entrée de ce pays dans la Communauté, menaçaient de prendre des mesures de rétorsion sur une série de produits agricoles qu'ils importent des Douze.



15-21 septembre : Les 92 pays membres du GATT décident à Punta Del Este (Uruguay) de lancer un nouveau round de négociations sur le commerce international, en particulier, pour résoudre la crise sur les marchés des produits agricoles.

Willy De Clercq, qui représente la CE, joue un rôle important de conciliation entre les Etats-Unis et les pays en développement opposés à l'exigence des premiers d'inclure de nouveaux sujets, comme la libéralisation des services et des investissements, dans l'Uruguay Round.

15-16 septembre : Les Douze adoptent de nouvelles sanctions vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Les importations de fer, d'acier, de pièces d'or et les investissements européens en Afrique du Sud sont interdits. Mais l'embargo sur les importations de charbon réclamé par la Présidence néerlandaise du Conseil, ainsi que le Danemark et l'Irlande, n'est pas adopté.

12 novembre : La Commission propose de nouvelles mesures pour résoudre la situation „dramatique” de la surproduction laitière et celle de viande bovine dans la CE. Les producteurs de lait devront encore réduire de 9,5 millions de tonnes leurs livraisons pendant deux ans.



<b>A</b>	
ACP	106, 108, 111
Acte unique	113
Adhésion	105
Afrique du Sud	111
Agriculture	
□ Prix	105
□ Réformes	105, 111, 112
Aide d'Etat	113
Aide d'urgence	111
ANDRIESEN Frans	112
Art	112, 113
<b>B</b>	
Budget	107, 111, 113
Bourse européenne	104, 106, 107
<b>C</b>	
Cancer	113
Chantiers navals	112
CHRISTOPHERSEN	
Henning	107
Citoyens européens	104, 110
COMECON	107
COMETT	107
Commerce	111
Commission Programme	104
Concurrence	
□ Général	109
□ Livres	105
□ Transports aériens	109
□ Journaux	107
<b>D</b>	
Danemark	106
Désertification	108
DIERICKX Ludo	109
Droit européen	108
<b>E</b>	
Economie	113
Elections	111
Emploi	111
Energie	108, 110
Environnement	106, 108, 109
Erasmus	104, 107
Erosion	106
Espagne	105
Etudiants	104, 106, 107
Eurobaromètre	110
<b>F</b>	
FEDER	104, 105, 111
Femmes	105
FEOGA	110
Fondation européenne	107
Fonds Social	104, 106
<b>G</b>	
GATT	111
Genièvre belge	109
GOMPEL, Claude	113
<b>H</b>	
HOET Jan	112
<b>I</b>	
Informatique	111
Institut Européen Admin. Publique	109
<b>J</b>	
Journaux (points de vente)	107
<b>K</b>	
KERREMANS Jan	111
<b>L</b>	
Lait	111
Libre circulation	
□ Travailleurs	109
□ Capitaux	110
Livres	105
LOME III	106, 108
<b>M</b>	
MARIN Manuel	111
MOSAR Nicolas	110
<b>N</b>	
NATALI Lorenzo	106
NOTERDAEME	109
<b>O</b>	
ONG	108
<b>P</b>	
Parlement européen	111
Pétrole (prix)	108
Poésie	113
Politique agricole	105, 112
Portugal	105
Présidence belge	109, 113
Presse	107
<b>R</b>	
RACE	113
RADOUX Lucien	104
Régions	104
Ryckvelde Centre	111
<b>S</b>	
Sécurité routière	105
SENELLE Robert	108
SME	107
Social	109
SPINELLI Altiero	108, 109
Sponsoring culturel	112, 113
STEPHANE Robert	111



## Vieilles frontières, nouvelles couleurs

Les panneaux ronds de signalisation routière, qui indiquaient la proximité d'un poste de douane, seront remplacés par un nouveau panneau communautaire représentant un drapeau bleu européen. Cette

disposition n'est tout de même pas obligatoire et, le cas échéant, on pourra éviter d'annoncer la proximité de la frontière. Au lieu donc d'abolir les frontières on abolit le signalement. C'est déjà ça ...

<b>T</b>	
Tchernobyl	110
Technologie	110, 113
Télévision	107, 111
TGV	109
Tourisme	106, 108, 110
Transports aériens	109
TUGENDHAT Christopher	107
Turquie	112
<b>U</b>	
USA	110
<b>V</b>	
Viande	112
<b>Y</b>	
YES	107
<b>Z</b>	
ZIANT Georges	113